VILLE DE LIÉVIN CONSEIL MUNICIPAL 13 AVRIL 2021

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel	des conseillers	4
Désigr	nation du secrétaire de séance	4
Maria	ges, naissances et décès concernant la communauté municipale	4
I.	Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 9 mars 2021	5
II.	Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	5
III.	FINANCES	
1.	Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal	5
2.	Approbation du compte administratif 2020 Budget principal	6
3.	Approbation du compte de gestion 2020 budget annexe Halle couverte	7
4.	Approbation du compte administratif 2020 budget annexe Halle couverte	
5.	Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Locations de salles	
6.	Approbation du compte administratif 2020 budget annexe Locations de salles	
7.	Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Nauticaa	
8.	Approbation du compte administratif 2020 budget annexe Nauticaa	
9.	Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe production énergie	
10.		
11.	11 , 3	
12.	11 3	
13.	11 3 3	
14.	11 3	
15. 16.	Augmentation de la provision pour risques et charges relatives à de probables démolitions	12
	de biens situés impasse Hérode	12
17.		
40	de la Ville de Liévin	13
18.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
10	2020	
	Vote du budget primitif 2021 - Budget principalVote du budget primitif 2021 - Budget annexe Halle couverte	
	Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Locations de salles	
	Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Nauticaa	
23.		
24.	·	
	Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Lotissement « La Sablière »	
26.		
27.		
28.		
29.		
	annexe Nauticaa	34
30.		
	l'Espérance » - Budget annexe Location de salles	35
IV.	MARCHÉS PUBLICS	

31.	Attribution du marché concernant la mission de contrôle technique pour la réhabilitation et l'extension du centre aquatique Nauticaa (2021A003)	35
٧.	AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER	
32.		36
33.	Liévin - Résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune d'un lot à bâtir	
34.	J	37
35.	Refus du transfert de la compétence en matière de Plan local d'urbanisme à la	
	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin	38
36.	pluriannuelle du projet intercommunal de renouvellement urbain de la Communauté	
27	d'agglomération Lens-Liévin	
	Liévin - 37 rue Victor Hugo - Démolition par Pas-de-Calais Habitat	39
VI.	ÉNERGIE	40
38.	Convention en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie Ecomobilité - Aides aux particuliers	
	•	40
VII. 40.	CULTURE Dénomination de la bibliothèque municipale Jacques Duquesne	11
41.		
VIII.	SCOLAIRE	41
42.		
72.	d'attribution	41
IX.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
43.		44
44.		
Χ.	SUBVENTIONS	
	Demandes de subventions - Exercice 2021	44
XI.	QUESTIONS DIVERSES	
46.		
	Rassemblement national	45

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous remercie de votre présence à ce Conseil municipal en date du 13 avril dans cette salle François Mitterrand.

Vous observez que les travaux de cette salle avancent puisque le plafond est terminé, il reste les murs et les fresques à restaurer. On me dit que, dans une quinzaine de jours, la restauration de cette salle devrait être terminée. Les travaux avancent vite et je m'en félicite.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre présence dans ce contexte une fois de plus particulier. Nous sommes encore dans cette salle François Mitterrand, alors que nous devrions être dans notre salle habituelle de réunion du Conseil municipal. Vous le savez, les conditions sanitaires sont malheureusement toujours très mauvaises, en particulier dans cette région des Hauts-de-France et dans ce département du Pas-de-Calais. J'espère bien, mes chers collègues, que c'est la dernière fois où nous allons nous réunir dans cette salle; non pas que je n'apprécie pas cette salle, bien au contraire, c'est la salle la plus prestigieuse de cet hôtel de ville, mais si nous retournons là-haut, cela voudra dire que nos conditions de vie seront redevenues normales et je m'en féliciterai.

Mes chers collègues, je vais vous demander de faire attention à l'acoustique, puisque, vous le voyez, il y a des enceintes sur pied qui devraient ensuite être intégrées dans les parois. Je voulais attirer votre attention là-dessus car c'est un essai de nouvelles enceintes et j'aimerais que vous puissiez me dire à la fin du Conseil municipal si cette acoustique est bonne ou non. Nous avons des choix à faire et, là, nous avons un test grandeur nature. En fin de réunion, n'hésitez-pas à me dire si cela vous convient ou pas.

Je vais donc ouvrir cette séance du Conseil municipal.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je vais demander à Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur KUZNIAK.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais demander à Julien NOISETTE s'il veut bien rejoindre son poste de secrétaire de séance. Je le remercie d'assumer cette fonction.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Quelques informations s'agissant du personnel communal, comme habituellement.

Nous avons eu deux naissances :

- Le 2 mars, Martin, le fils de Marjorie CARPENTIER qui travaille au service des affaires scolaire.
- Le 22 mars, Sasha, le fils de Christophe PODSIADLY qui travaille au service des sports.

Nous avons malheureusement eu à déplorer le 20 mars dernier la disparition d'un ancien membre du personnel municipal, Alain DUTRIEZ qui était au service floriculture. J'exprime en votre nom, mes chers collègues, une nouvelle fois toutes mes condoléances à la famille.

Je vous signale que nous avons procédé à deux recrutements aux services de la Ville de Liévin :

- Didier BLOQUET a été recruté comme maçon le 22 mars dernier.
- Dylan DESCATOIRE a été recruté au service de la police nationale le 1^{er} avril dernier.

Quant au Centre communal d'action sociale de Liévin, nous avons recruté :

- le 15 mars dernier, Cécile DEBREYNE, qui est agent d'entretien au multi-accueil Dolto,
- le 1^{er} avril dernier, Christine PLANARD, qui est agent d'accueil au CCAS.

Je vais maintenant passer à l'ordre du jour.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 9 mars 2021

M. LE MAIRE.- Y a-t-il, mes chers collègues, des observations sur ce compte rendu du Conseil municipal du 9 mars 2021 ? *(Aucune)*.

Il n'y en a pas. Ce compte rendu est donc validé à l'unanimité.

(Le compte rendu du Conseil municipal du 9 mars 2021 est adopté à l'unanimité.)

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? (Aucune).

Il est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur DERNONCOURT, cette séance vous est presque entièrement consacrée. Vous avez un grand nombre de délibérations. Elles seront quand même partagées avec vos collègues, mais vous allez commencer par l'approbation du compte de gestion 2020 du budget primitif et l'approbation du compte administratif.

III.FINANCES

1. Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, nous sommes appelés à voter le compte de gestion du receveur municipal.

Considérant l'approbation du compte administratif qui, je le répète encore cette année, ne viendra qu'après – c'est l'administration qui est ainsi faite –, considérant que le compte du receveur municipal a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan 2020, tous les titres de recettes et mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, les opérations de recettes et dépenses paraissant régulières et suffisamment justifiées, il vous est proposé de voter le compte de gestion du receveur municipal, celui-ci n'appelant aucune observation ni réserve.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des observations sur ce compte de gestion ? (Aucune).

Je le mets au vote.

Y a-t-il des abstentions ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

Y a-t-il des votes contre ? (Aucun).

(La délibération 1 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie.

2. Approbation du compte administratif 2020 Budget principal

M. DERNONCOURT.- Il s'agit maintenant de nous prononcer sur le compte administratif du budget principal.

Ce compte administratif de la Commune pour l'année 2020 fait apparaître :

- Pour le fonctionnement des recettes pour 50 206 390,86 € et, en dépenses, la somme de 45 708 629,24 €, soit un résultat d'exercice de 4 497 761,42 € auquel il convient d'ajouter les résultats de l'année précédente qui s'établissaient à un excédent de 6 087 353,86 €, ce qui porte le résultat de clôture à 10,5 M€.
- Pour l'investissement, les dépenses s'inscrivent à hauteur de 6 929 362 €, sans qu'il y ait eu de recettes. Ces près de 7 M€ constituent donc un déficit d'investissement.

À noter qu'il convient de prendre en compte les restes à réaliser, à savoir 3 684 954,18 € en dépenses et 6 666 536,16 € en recettes.

Il convient donc de reporter au budget 2021

- au compte 1068, affectation du résultat à la couverture du déficit d'investissement, 3 947 780,02 €,
- au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, 6 637 335 €,
- au compte 001, déficit d'investissement reporté, 6 929 362 €.

Les résultats du compte administratif du maire étant identiques au résultat du compte de gestion de Monsieur le receveur municipal et reconnaissant la sincérité des restes à réaliser, il est proposé de voter le compte administratif 2020 et le report sur 2021 des résultats au budget principal.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Mes chers collègues, y a-t-il des observations sur cette présentation de Monsieur DERNONCOURT ? (Aucune).

Je vais devoir laisser la place à Monsieur DARRAS. Effectivement, le maire ne peut pas être présent lors du vote du compte administratif du budget principal.

(Monsieur le Maire sort de la salle du conseil à 18 heures 15.)

M. DARRAS.- Mes chers collègues, il m'échoit de vous demander de vous prononcer sur le compte administratif 2020.

Qui vote contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

Qui vote pour ? (Le groupe majoritaire et Le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).

(La délibération 2 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie.

(Retour de Monsieur le Maire à 18 heures 16.)

- M. DARRAS.- Monsieur le Maire, le compte administratif est adopté à l'unanimité avec trois abstentions.
- **M. LE MAIRE.-** Mes chers collègues, je vous remercie de cette confiance renouvelée, mais c'est une confiance qui est partagée avec l'ensemble de ce Conseil municipal et avec l'ensemble des services de la Ville de Liévin. Quelque part, ce résultat est surtout le leur.

Je rappelle que ces résultats sont tout à fait exceptionnels. 21 % d'augmentation de ce compte administratif sur les comptes consolidés et 9 % sur le budget général, c'est tout à fait remarquable. Cela mérite d'être souligné. Je pense que la gestion financière et budgétaire de cette commune ne souffre d'aucune contestation et critique possible.

Je rappelle que, sur l'épargne nette, nous sommes aujourd'hui à 4,23 M€. Ce sont des chiffres extrêmement conséquents, jamais atteints dans cette collectivité. C'est d'ailleurs ce qui nous permet d'autofinancer une grande partie de nos investissements. C'est important parce que cela nous évite de nous endetter. Je vous rappelle que le taux d'endettement est de 76,9 %, là où il était à 110 % il y a encore quelques années. Notre capacité à rembourser est de 4,18 années, sachant que le seuil d'alerte est de 11 ans.

Mes chers collègues, nous avons largement du temps devant nous. Cela dit, nous n'allons pas nous amuser à rattraper les 11 ans, nous allons rester sur ces bons ratios. C'est le signe d'une excellente gestion financière et budgétaire de la collectivité. Chacun y prend sa part et je vous en remercie.

Je vais passer aux comptes de gestion et aux comptes administratifs de la Halle couverte, des locations de salles, de Nauticaa, de la production d'énergie, du Grand Siècle, de la Sablière.

Monsieur le Directeur général me dit que, là également, pour le vote des comptes administratifs, je dois quitter la salle. Nous allons donc tous les présenter et, Monsieur DARRAS, vous les ferez ensuite tous voter les uns après les autres, pour m'éviter de devoir sortir à chaque fois.

Je vous remercie.

Madame BENEZIT, je vous laisse présenter le compte de gestion 2020 et le compte administratif de la Halle couverte.

- 3. Approbation du compte de gestion 2020 budget annexe Halle couverte
- 4. Approbation du compte administratif 2020 budget annexe Halle couverte

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire, je vais vous présenter les deux délibérations 3 et 4.

Comme chaque année, il convient de présenter et d'adopter les résultats de l'exercice du budget de la Halle couverte.

L'exercice 2020 fait apparaître en investissement un déficit de 122 425,85 € et, en fonctionnement, un excédent de 129 658,20 €.

Ces résultats sont affectés au budget primitif 2021 de la manière suivante :

- Déficit d'investissement 2020 à reporter en dépenses d'investissement du budget 2021 au compte 001 : 122 425,85 €.
- Excédent de fonctionnement 2020 à affecter aux recettes d'investissement du budget 2021 au compte 1068 pour couvrir ce déficit d'investissement : 122 425,85 €
- Le solde de l'excédent de fonctionnement 2020 à reporter en recettes de fonctionnement du budget 2021 au compte 002 après couverture du déficit : 7 232,35 €.

Il convient de préciser aux membres que le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif dressé par l'ordonnateur sont identiques.

En conséquence, il est proposé d'approuver dans un premier temps le compte de gestion dressé par le percepteur, puis d'approuver le compte administratif et l'affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021 Halle couverte.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT, pour cette présentation.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Nous poursuivons avec Monsieur MICHALAK sur les locations de salles.

- 5. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Locations de salles
- 6. Approbation du compte administratif 2020 budget annexe Locations de salles

M. MICHALAK.- Monsieur le Maire, comme chaque année, il convient de présenter et d'adopter les résultats de l'exercice du budget annexe Locations de salles.

L'exercice 2020 fait apparaître :

- en investissement, un excédent de 70 194,19 €,
- en fonctionnement, un excédent de 50 438,56 €.

Des restes à réaliser en dépenses d'investissement doivent être reportés en 2021 pour 45 180,75 €.

Ces résultats sont affectés de la manière suivante au budget primitif 2021 :

- Excédent d'investissement à reporter en recettes d'investissement du budget 2021 au compte 001, 70 194.19 €.
- Excédent de fonctionnement à reporter en recettes de fonctionnement au compte 002, 50 438,56 €.

Le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif dressé par l'ordonnateur sont identiques. En conséquence, il est proposé d'approuver en premier lieu le compte de gestion dressé par le percepteur, puis d'approuver le compte administratif et l'affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021 des Locations de salles.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Il faut dire que, en matière de location de salles, cette année, cela n'a pas été terrible. Ces salles municipales n'ont malheureusement pas pu être occupées, puisque les événements familiaux, mariages, baptêmes, etc. n'ont pas pu se tenir compte tenu du contexte sanitaire et elles sont restées désespérément vides. Cela n'a donc pas été une année brillante de ce côté-là et le début de l'année 2021 s'agissant du premier trimestre ne l'est guère mieux.

Mes chers collègues, y a-t-il des observations sur cette délibération ? (Aucune).

Nous allons donc poursuivre avec Nauticaa, Monsieur JACKOWSKI.

- 7. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Nauticaa
- 8. Approbation du compte administratif 2020 budget annexe Nauticaa
- **M. JACKOWSKI.-** Par cette délibération, on vous demande d'approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe Nauticaa. Le compte de gestion dressé du budget annexe Nauticaa par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve. Toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

À la clôture de l'exercice budgétaire, il est tenu d'établir le compte administratif de l'exercice. Celui-ci est conforme aux écritures de la comptabilité administrative. Le tableau ci-dessous vous donne une présentation claire et détaillée de ce budget primitif avec les deux colonnes fonctionnement et investissement. On s'aperçoit qu'il y a un excédent d'investissement reporté de 707 966,69 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Mes chers collègues, y a-t-il des demandes d'explication ? (Aucune).

Nous poursuivons avec Madame CHIARELLO sur la production d'énergie.

9. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe production énergie

10. Approbation du compte administratif 2020 budget annexe production énergie

Mme CHIARELLO.- La Ville dispose de deux bâtiments, la salle Noël Josèphe et la salle Bondeaux, qui produisent de l'énergie grâce aux panneaux photovoltaïques dont ils sont équipés.

L'excédent de l'énergie produite est vendu à EDF, ce qui engendre des recettes et ce qui impose un budget annexe.

À l'époque de la réalisation de ces équipements, l'autoconsommation n'existait pas. Ce sera différent par exemple pour l'église Saint Martin dont l'énergie excédentaire permettra de chauffer les bâtiments communaux de proximité.

Comme chaque année, il convient donc de présenter et d'adopter les résultats de l'exercice du budget annexe production d'énergie. Il n'y a pas de section d'investissement sur ce budget. L'exercice 2020 fait apparaître en fonctionnement un excédent de 74 749,58 €.

Ce résultat est affecté de la manière suivante au budget primitif 2021 : excédent de fonctionnement 2020 à reporter en recettes de fonctionnement du budget 2021 au compte 002 : 74 749,58 €.

Il convient de préciser que le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif dressé par l'ordonnateur sont identiques.

En conséquence, il est proposé d'approuver en premier lieu le compte de gestion dressé par le percepteur, puis d'approuver le compte administratif et l'affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021 de la production énergie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CHIARELLO.

Y a-t-il des observations sur cette présentation ? (Aucune).

Monsieur DARRAS, vous avez à nous présenter Le Grand Siècle et La Sablière.

- 11. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Lotissement « Grand Siècle »
- 12. Approbation du compte administratif 2020 budget annexe Lotissement « Grand Siècle »
- M. DARRAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Il convient d'abord de présenter et d'adopter les résultats de l'exercice du budget annexe du lotissement Grand Siècle. L'exercice 2020 fait apparaître en investissement un excédent de 1 704 048,15 €. En fonctionnement, le résultat est de 0.

Ces résultats sont affectés au budget primitif 2021 de la manière suivante :

- L'excédent d'investissement est reporté en recettes d'investissement au compte 001 pour 1 704 048,15 €.
- Il n'y a donc aucun report en section de fonctionnement.

Le compte de gestion présenté par le comptable public de l'État et le compte administratif dressé par l'ordonnateur sont identiques.

Pour rappel, au 31 décembre 2015 à la date de fin de la CPA et de reprise des terrains, la Ville a récupéré 83 lots libres à commercialiser. Ils sont aujourd'hui commercialisés pour un montant de 3 761 500 € HT. 77 lots sont vendus au profit de particuliers pour lesquels la construction est démarrée, voire en cours de finition. Huit lots sont vendus au profit de Coopartois pour des logements en accession à la propriété. Trois lots sont actuellement réservés par des particuliers, trois restent donc à commercialiser pour des prix allant de 62 000 € à 80 000 €.

Il vous est proposé d'approuver en premier lieu le compte de gestion dressé par le percepteur, puis le compte administratif et l'affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021 du lotissement Grand Siècle.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

- 13. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Lotissement « La Sablière » 14. Approbation du compte administratif 2020 budget annexe Lotissement « La Sablière »
- M. DARRAS.- L'objet de cette délibération est identique à celui que je viens de vous présenter.

L'exercice 2020 fait apparaître en investissement un excédent de 1 184 001,99 € et, en fonctionnement, le résultat fait apparaître un déficit de 2 777,64 €.

Ces résultats sont affectés de la manière suivante au budget primitif 2021 :

- L'excédent d'investissement est reporté en recettes d'investissement au compte 001 pour 1 184 001,99 €.
- Le déficit de fonctionnement est reporté en dépenses de fonctionnement au compte 002 pour 2 777,64 €.

Là encore, le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif dressé par l'ordonnateur sont identiques.

À la résiliation de la CPA, au 31 décembre 2015, nous avions 22 lots libres à commercialiser. Depuis, le montant des lots vendus s'élève à 1 105 000 € HT, répartis comme suit : 20 lots vendus à des particuliers pour lesquels la construction a démarré, voire est terminée ; deux lots réservés par des particuliers avec authentification par acte notarié en cours. Au total, pour les deux CPA, Fossé à sec et la Sablière, 102 lots libres ont été commercialisés pour un montant total de 5 216 500 €, dont 97 effectivement vendus à ce jour.

Là encore, il vous est proposé d'approuver en premier lieu le compte de gestion dressé par le percepteur, puis le compte administratif et, enfin, l'affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021 du lotissement La Sablière.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations sur ces deux comptes de gestion et ces deux comptes administratifs ? (Aucune). Je vous quitte de nouveau et demande à Monsieur DARRAS de faire voter ces délibérations une par une. (Monsieur le Maire sort de la salle du conseil à 18 heures 29.)

M. DARRAS.- Nous reprenons.

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe Halle couverte.

Qui vote contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

(La délibération 3 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Sur le compte administratif du budget annexe Halle couverte, qui vote contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

(La délibération 4 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Sur le compte de gestion du budget annexe Locations de salles, qui vote contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

(La délibération 5 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Sur le compte administratif du budget annexe Locations de salles, qui vote contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

(La délibération 6 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Sur le compte de gestion du budget annexe Nauticaa, qui vote contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Liévin verte 2020 » et le groupe « Rassemblement national », soit quatre abstentions).

(La délibération 7 est adoptée par 35 voix pour et quatre abstentions.)

Sur le compte administratif du budget annexe Nauticaa, qui vote contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Liévin verte 2020 » et le groupe « Rassemblement national », soit quatre abstentions).

(La délibération 8 est adoptée par 35 voix pour et quatre abstentions.)

Sur le compte de gestion du budget annexe production d'énergie, qui vote contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

(La délibération 9 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Sur le compte administratif du budget annexe production d'énergie, qui vote contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

(La délibération 10 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Sur le compte de gestion du budget annexe lotissement « Grand Siècle », qui vote contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

(La délibération 11 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Sur le compte administratif du budget annexe lotissement « Grand Siècle », qui vote contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

(La délibération 12 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Sur le compte de gestion du budget annexe lotissement « La Sablière », qui vote contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

(La délibération 13 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Sur le compte administratif du budget annexe lotissement « La Sablière », qui vote contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

(La délibération 14 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie pour ces votes.

(Retour de Monsieur le Maire à 18 heures 32)

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, l'ensemble des comptes de gestion et des comptes administratifs des budgets annexes ont été votés à l'unanimité avec trois ou quatre abstentions.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous remercie. Monsieur DARRAS, je vous remercie d'avoir assuré cette présidence le temps de l'approbation de ces comptes de gestion et de ces comptes administratifs.

Nous passons au point suivant, Monsieur DERNONCOURT.

15. Neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, cette disposition offre la possibilité désormais de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipement permettant ainsi d'apporter des marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement et ce, depuis 2016, conformément au décret 2015-1846.

Il s'agit d'une opération de neutralisation qui se traduit par une opération d'ordre budgétaire consistant à émettre un mandat en investissement au débit du compte 198 et un titre en fonctionnement au crédit du compte 7768.

Il nous est proposé de mettre en place cette neutralisation budgétaire totale des amortissements des subventions d'équipement versées pour l'exercice 2021.

M. LE MAIRE.- C'est une opération d'ordre. J'ai toujours bien du mal à comprendre ces choses-là. Ce sont des techniques budgétaires.

L'intérêt, si je me souviens bien, est que le fait de réintégrer des choses qui, d'habitude, sont mises en section d'investissement sur la section de fonctionnement nous permet d'avoir des marges de manœuvre supplémentaires. Tout cela se fait bien évidemment à euro constant. Ce n'est que de la technique budgétaire évidemment autorisée par la nomenclature budgétaire M14.

C'est bien cela, Monsieur DERNONCOURT?

M. DERNONCOURT.- Oui. Cela fait deux ou trois ans que nous le votons.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas de souci, mes chers collègues ?

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

(La délibération 15 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour la délibération suivante.

16. Augmentation de la provision pour risques et charges relatives à de probables démolitions de biens situés impasse Hérode

M. DERNONCOURT.- Dans le cadre de veille foncière, la Ville se porte acquéreur de biens situés impasse Hérode où des démolitions seront probablement à prévoir à moyen terme.

Dans ce but, nous avons déjà, en date du 5 avril 2019, voté une délibération constituant une première provision de 50 000 €, suivie d'une deuxième provision de 50 000 € également votée lors du Conseil municipal du 12 juin 2020. Il est proposé aujourd'hui d'abonder cette provision de 50 000 € supplémentaire, ceci portant donc à ce jour la provision pour les démolitions impasse Hérode à 150 000 €.

Il convient de noter que, outre l'importance des démolitions dans ce secteur, l'impasse Hérode est particulièrement difficile d'accès et la prudence nous invite à inscrire une provision à ce jour de 150 000 € sans préjuger des nécessités qui pourraient apparaître quand sera mis en œuvre le chantier de démolition.

M. LE MAIRE. - Tout à fait, Monsieur DERNONCOURT.

Cette impasse Hérode, vous la connaissez sans doute, c'est juste après rue Jean Jaurès, juste après la rue Léon Blum. Il faut avouer que les conditions d'accès à ce lieu sont très difficiles, une mobylette passe mais pas plus, c'est extrêmement étroit. Par contre, après, il y a un espace relativement large. Je crois que la

maîtrise foncière sur ce secteur est accomplie. À la suite d'une veille foncière, la Ville s'est rendue propriétaire de l'ensemble des parcelles et des bâtiments qui y étaient.

Vous avez raison, il va y avoir des frais de démolition extrêmement conséquents et c'est pourquoi il vous est soumis ces provisions par prudence parce que les coûts vont être extrêmement élevés.

Je pense que, par la suite, lorsque les démolitions pourront être faites, et en accédant par la rue Ampère, puisque l'accès ne se fera pas rue Jean Jaurès mais par la rue Ampère, il y aura sans doute possibilité de réaliser un petit programme immobilier, pourquoi pas de type béguinage parce qu'ils seront relativement tranquilles à cet endroit. Pour l'instant, le programme n'est pas arrêté.

Compte tenu de ces frais de démolition importants, il vous est donc proposé d'augmenter cette provision. Je pense, Monsieur DERNONCOURT, que nous continuerons à faire quelques provisions pour assurer nos arrières et assurer la parfaite démolition de cette parcelle.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Sommes-nous tous d'accord?

(La délibération 16 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT toujours, pour la délibération suivante.

17. Modification de la durée des amortissements du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Liévin

M. DERNONCOURT.- Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles constituent des dépenses obligatoires pour la Commune conformément à l'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales.

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement. La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue donc une opération d'ordre budgétaire se traduisant par un crédit en recettes d'investissement (compte 28) et un débit en dépenses de fonctionnement (compte 6811).

L'amortissement peut être réalisé selon trois méthodes différentes : linéaire, variable ou dégressive. C'est la méthode linéaire qui est favorisée par les collectivités.

L'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales précise les immobilisations concernées par ce dispositif. Il précise également le principe selon lequel l'assemblée délibérante a la possibilité de fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, à l'exception toutefois de divers frais ou subventions qui sont précisées dans ce projet de délibération. À ce titre, une modification de la délibération du 12 avril 2018 relative aux durées d'amortissement est proposée et ce, pour tenir compte de l'amortissement d'imputations supplémentaires relatives aux réseaux de voirie et travaux de réseau.

Il est proposé de fixer la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens telles que présentées dans l'annexe jointe à ce projet de délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Je crois d'ailleurs que cela fait partie des recommandations qui avaient été exprimées par la Chambre régionale des comptes. Petit à petit, nous nous mettons à jour sur ces choses-là.

Monsieur GALLO, je ne me trompe pas ? C'est bien cela ?

M. GALLO.- C'est bien cela.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, y a-t-il des observations sur cette délibération ? (Aucune).

Je vous remercie.

(La délibération 17 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame GERMA, voilà un sujet qui vous tient à cœur, la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Faites-nous savoir si la collectivité liévinoise est plutôt un bon élève ou inversement. Je vous écoute.

18. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2020

Mme GERMA.- Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes et plus particulièrement l'article 61, la Ville de Liévin fait partie des institutions qui ont l'obligation d'élaborer et de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité sur les politiques qu'elle mène et les orientations et programmes menés de nature à améliorer la situation.

En préambule, il convient de remercier le service qui a établi un constat et une analyse très fouillée de la situation.

Le rapport complet est à votre disposition. Aussi, je ne ferai que pointer quelques observations.

La collectivité compte 353 femmes et 272 hommes. Le taux de féminisation de 56 % est inférieur au taux national qui est de 61 % et en légère baisse par rapport à 2019.

La part des femmes en catégorie A baisse légèrement, mais augmente significativement en catégorie B et légèrement en catégorie C.

Ces deux observations préalables ont des retentissements sur la répartition par genre sur les postes de direction, de chefs de service et la représentation femmes-hommes par filière. Les postes de direction sont occupés à 55 % par des hommes, mais les postes d'encadrement intermédiaire sont pourvus à parts égales. Les femmes se retrouvent majoritairement dans la filière administrative, animation, culture et médicosociale et, je me permettrai de le dire, les plus proches du public. Ces proportions correspondent aux statistiques nationales.

Dans les chiffres, à remarquer également qu'aucun agent masculin ne travaille à temps partiel. Sur la totalité des temps partiels, trois quarts sont accordés sur autorisation de l'autorité territoriale, témoignage de sa volonté de favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Par ailleurs, 38 % des femmes occupent des emplois à temps complet. Les métiers à temps non complet, très souvent féminisés, sont ceux de l'animation et celui de l'entretien des locaux.

Certains domaines semblent « réservés » aux femmes. Par exemple, sur 193,5 jours d'autorisation d'absence pour garde d'enfant malade, 170,5 jours ont été sollicités par des femmes, ce qui fait 51 femmes qui en ont bénéficié par rapport à 11 hommes.

Si l'on parle de la rémunération, il ne peut y avoir de différence compte tenu des règles de statut. Les écarts constatés sont expliqués par les différences de parcours, d'âge et de prédominance masculine dans les niveaux de cadre les plus élevés.

Si l'on s'intéresse maintenant aux actions qui ont été mises en œuvre et aux orientations en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité, tout le monde peut s'accorder pour dire que la Ville n'a pas attendu la loi du 4 août 2014 pour se pencher sur le sujet. En effet, elle a été précurseur car, dans l'embauche du personnel, elle s'est attachée depuis fort longtemps à privilégier les compétences plutôt que le sexe. C'est ainsi que la directrice des services techniques a été un temps une femme, qu'actuellement la

direction de la crèche est assurée par un homme et que la direction de l'aménagement et de l'entretien des parcs verts est dirigée par une femme.

Il faut savoir que les offres d'emploi sont intitulées dans les deux genres. Les jurys de recrutement sont mixtes et, si possible, à parité. Les périodes d'immersion sur les métiers techniques sont généralisées.

Pour favoriser l'articulation entre vie privée et professionnelle, il est permis d'exercer des fonctions à temps complet sur 4,5 jours. Il est facilité de travailler à temps partiel sur autorisation et sous réserve de nécessité de service.

Il est mis en place des entretiens professionnels pour formuler si besoin des vœux de mobilité ou de modifications de temps de travail.

Le service ressources humaines informe les agents sur les conséquences des choix opérés sur la carrière et la retraite. Un plan d'action relatif à l'égalité femmes-hommes est mis en place depuis 2020.

Nous savons fort bien que la prise en compte de l'égalité femmes-hommes et sa réalisation dans la société tout entière reposent en fait sur un changement de mentalités. La Ville s'appuie sur les centres culturels et sociaux, sur les accueils de loisirs, les services culturels, sportifs, petite enfance, affaires scolaires et jeunesse pour promouvoir cette politique.

Je rappelle quelques décisions qui ont été prises pour faciliter la vie des familles et en particulier des femmes :

- Le prix de cantine scolaire de qualité à 2,50 €, qui libère les familles, les parents et notamment les femmes pendant l'heure du midi.
- Des garderies périscolaires dans chaque groupe scolaire avec une large amplitude horaire (7 h/9 h
 16 h/19 h).
- Des accueils de loisirs adaptés aux différents rythmes de vie.

La période de pandémie Covid n'a pas permis les réunions régulières du comité de pilotage, ni même les formations volontaires sur ce sujet. Néanmoins, les centres culturels et sociaux, les associations œuvrant sur le sujet sont fortement accompagnées et aidées, notamment dans l'appel à projets dans le cadre de la politique de la Ville.

Il est à signaler également le fort partenariat, en particulier avec l'association « Femmes en avant » qui promeut l'égalité femmes-hommes, au travail de l'exposition « 62 voies-voix de femmes ». C'est ainsi qu'en valorisant le parcours de 62 femmes du Pas-de-Calais, qu'il soit militant, sportif, économique, culturel, l'exposition incite les jeunes filles à oser entreprendre sans s'autocensurer.

Comme vous le voyez, la tâche aurait pu sembler lourde si elle n'était pas soutenue, voire impulsée par notre municipalité.

Il faut néanmoins rester très vigilants car les droits chèrement acquis peuvent être très vite bafoués et annihilés, comme par exemple en Pologne sur le droit à l'IVG.

Je dépasse là très largement le cadre municipal mais il est bon de nous le rappeler. On ne peut passer sous silence l'incident relayé fortement par les médias, à savoir l'affront infligé à la présidente de la Commission européenne en visite en Turquie par le président ERDOGAN. On remarquera d'ailleurs que le président du Conseil européen, Monsieur Charles MICHEL, a lui-même laissé faire.

La misogynie est malheureusement présente dans toutes les sphères et strates de la société.

Je me permettrai de dire que, en cette période de crise sanitaire liée à l'épidémie, il convient de saluer une nouvelle fois le rôle essentiel des femmes qui ajoutent à leur travail professionnel, à la charge mentale de gestion quotidienne du foyer, celle de la garde des enfants au domicile et celle de l'école à la maison. Je soulignerai également la forte implication du personnel municipal en particulier féminin dans le bénévolat autour des centres de vaccination et l'aide à la lutte contre l'épidémie de Covid.

M. LE MAIRE.- Bravo, Madame GERMA, c'est une belle présentation. Je vous remercie pour le caractère complet du rapport que vous venez de faire à l'assemblée communale.

Mes chers collègues, ce rapport est soumis à discussion. Si vous souhaitez prendre la parole, je vous écoute. *(Personne ne le souhaite).*

Messieurs, nous sommes minoritaires au sein du personnel communal, mais c'est souvent le cas dans les collectivités territoriales.

Je voulais simplement dire une chose, Madame GERMA. Nous avons encore à lutter contre beaucoup de mauvaises habitudes. Ce sont des siècles de cultures un peu misogynes. Vous avez d'ailleurs fait référence à l'une d'elles en parlant de la garde d'enfants malades. C'est vrai que, bien souvent, trop souvent, c'est la maman qui garde les enfants d'une manière préférentielle et même d'une manière ultra-majoritaire, c'est rarement le papa. C'est vrai que, quand on fait l'éducation des enfants, c'est souvent la maman qui se charge de cela. Ce sont des siècles d'habitudes et de cultures très misogynes contre lesquelles il y a encore beaucoup à faire. C'est pourquoi vous avez raison, Madame GERMA, d'insister sur tous les efforts qui sont faits dans la Ville de Liévin pour permettre à ces mamans de mettre leurs enfants en crèche, dans des accueils multiservices, avec également ce qui est fait dans les centres culturels et sociaux pour l'accueil des gamins, les devoirs du soir, etc. Il est effectivement important de faciliter cette articulation entre la vie de maman et la vie de femme dans la vie professionnelle et, là, il y a encore effectivement beaucoup à faire.

En même temps, je trouve que, petit à petit, les choses commencent à changer, surtout dans les nouvelles générations qui arrivent. Je constate que les jeunes papas commencent à changer un peu et s'y mettent davantage. Je félicite ces jeunes papas. Pourvu que les choses se poursuivent dans ce sens.

Je le dis parce que vous avez eu raison, Madame GERMA, de terminer par des signes d'inquiétude. Cela ne touche pas la collectivité, mais vous avez fait référence à la Turquie, à la Pologne, il y a bien d'autres pays, mais aussi la France elle-même. Il suffit d'aller dans certaines banlieues pour s'apercevoir, Mesdames, que certains souhaitent vous reléguer dans un rôle extrêmement limité. Il faut combattre à tout prix cela de toutes vos forces, Mesdames. Il ne faudrait pas que des siècles de combat conduisent à une régression dans ce domaine. Je peux vous assurer que je suis outré de la manière dont certaines femmes sont considérées, ne serait-ce que parce qu'elles passent simplement dans la rue, du fait de leur tenue vestimentaire ou pour la manière dont elles sont tout simplement dans la rue. Je trouve que, de ce côté-là, cela devient de pire en pire. Certains ont un comportement tout à fait intolérable et qui est d'ailleurs contraire aux valeurs de notre République. Il faut le combattre à tout prix. Ce n'est pas que le combat des femmes, c'est aussi le combat des hommes. Nous devons être nombreux, Messieurs, aux côtés de ces dames qui luttent pour cela. J'incite donc à la plus grande prudence et à la vigilance sur cette question.

Madame GERMA.

Mme GERMA.- Je ne souhaitais pas terminer par une note pessimiste, mais je pense qu'il faut qu'on en prenne tous conscience et qu'on ait les yeux et les oreilles grands ouverts. En effet, la situation actuelle de pandémie où tout le monde reste chez soi révèle des comportements ou met en exergue le nombre de femmes actuellement victimes de violences conjugales qui font qu'elles sont obligées de quitter en urgence le domicile conjugal.

Je suis souvent en lien avec la délégation aux droits des femmes et à l'égalité dans le Pas-de-Calais. Malheureusement, la ville de Liévin n'est pas épargnée par ce fléau des femmes violentées. Cette situation qui fait que les gens restent enfermés chez eux avec des enfants n'est pas toujours facile à gérer dans des domiciles pas tout à fait adaptés, avec des conjoints qui ont perdu leur emploi ou qui avaient des emplois précaires et cette situation révèle des comportements absolument abjects.

Surtout, il ne faut pas hésiter à en parler et à nous solliciter.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Quand on voit quelque chose de cette nature, il faut toujours le signaler.

Mes chers collègues, pour terminer sur une petite touche d'humour, Madame Samia GACI vient de me passer un petit article de presse qui est paru sur la Voix du Nord. C'est un avertissement à ces Messieurs. Au Portugal, un homme a dû verser 60 000 € à son ex-compagne parce que, pendant 30 ans, il n'a jamais passé un seul coup d'aspirateur, un seul coup de balai ou autre.

Messieurs, je serais vous, dès ce soir en rentrant, je briguerais ma maison.

(Rires)

Mes chers collègues, il n'y a pas de vote sur ce rapport. C'est une information qui est portée à la connaissance de la collectivité.

Je remercie une fois de plus Madame Martine GERMA pour cette présentation complète.

Nous passons au budget primitif 2021 que va nous présenter Monsieur DERNONCOURT.

19. Vote du budget primitif 2021 - Budget principal

M. DERNONCOURT.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons ce soir à nous prononcer sur les propositions budgétaires 2021 et je veux d'abord rappeler que ce projet de budget est strictement conforme aux orientations budgétaires qui ont fait l'objet d'un débat le 9 mars dernier.

Le projet de budget présenté ce soir s'équilibre à près de 96,4 M€, dont 55 M€ en fonctionnement et 40,6 M€ en investissement.

Ces propositions budgétaires pour 2021 sont marquées par une section de fonctionnement stable au regard du budget 2020, sauf à noter une hausse des charges à caractère général qui prennent en compte les coûts en augmentation des fluides, des charges de copropriété et des assurances.

Pour ce qui est des charges de personnel estimées à hauteur de 21 M€, si elles apparaissent en augmentation de 3,3 % sur le réalisé 2020, l'inscription budgétaire est cependant en baisse au regard de la prévision budgétaire inscrite en 2020, ce qui permet de compenser la hausse du chapitre 011 inscrite à hauteur de 9,846 M€ en 2020 et 11,5 M€ cette année.

On notera également au chapitre des autres charges de gestion courante une baisse de 14,3 % (chapitre 65) résultant principalement d'un transfert des subventions d'équilibre des budgets « lotissement » sur le chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Ce budget inscrit également les orientations précédemment retenues, à savoir :

- 100 000 € pour financer la nouvelle politique de démocratie participative.
- Une provision de 10 000 €, somme qui sera d'ailleurs inscrite chaque année jusqu'en 2025 pour les éventuels championnats du monde de cyclo-cross qui pourraient se dérouler à Liévin.
- L'inscription d'une enveloppe de 200 000 € pour les bourses étudiantes, conformément à notre programme municipal, qui est mise en place dès cette année 2021.
- Enfin, les démolitions futures de l'impasse Hérode nous conduisent à ajouter une provision de 50 000 €.

Quant aux charges financières, elles sont inscrites à hauteur de 665 000 € contre 755 000 € l'an dernier. Il s'agit d'inscriptions comparatives, elles sont en baisse de 14 % eu égard à la baisse de l'endettement.

À ce sujet, il convient de souligner que, au terme de l'exercice 2020, les taux d'endettement s'inscrivent à hauteur de 67,79 % pour le budget principal et, pour le budget consolidé – c'est-à-dire en prenant en compte les budgets annexes –, à 77,9 % et restent ainsi dans la fourchette basse de la moyenne de la strate (77 %), témoignant de cohérence au regard de notre désendettement à savoir 4,2 ans.

Quant aux garanties d'emprunt, je n'y reviens pas puisque cela a été vu avec le rapport d'orientations budgétaires qui notaient les garanties d'emprunt à hauteur de 120 M€ en 2020, en baisse de 5,67 % par rapport à 2019.

Ainsi, au regard des inscriptions budgétaires, le fonctionnement était inscrit en 2020 à hauteur de 55 560 427,86 € et de 55 732 085,26 € en 2021. On notera la similitude de budget de fonctionnement par rapport à l'an dernier, les quelques augmentations prévues à certains chapitres étant compensées par la baisse sur d'autres chapitres, concourant ainsi à l'équilibre de la section de fonctionnement.

Pour la section de fonctionnement de ce budget 2021, on notera encore une progression significative de l'autofinancement brut (+14,5 %), soit 6 637 335 en 2021 contre 6 087 353 € en 2020.

Pour assurer le financement de ces dépenses de fonctionnement, les recettes proviennent pour 41,3 % du produit fiscal et 39,4 % des dotations.

À ce stade, il convient de préciser que, en ce qui concerne le produit fiscal, les bases fixées par les services de l'État sont en augmentation de 0,2 %. Cela ne modifie pas profondément les estimations inscrites au document budgétaire dans la mesure où, comme cela a été indiqué, les recettes ont été estimées très prudemment. En fait, nous devrions percevoir au titre des bases un peu plus de 10 000 € de plus que l'an dernier, ce qui est vraiment insignifiant au regard du budget.

Quant aux dotations, elles sont inscrites de façon prévisionnelle en hausse de 1 % sur la partie péréquation.

Ainsi, la section de fonctionnement fait apparaître une baisse de 19,3 % (soit -443 000 €) des autres recettes de fonctionnement, à savoir des produits d'activité des services, revenus des immeubles, produits exceptionnels ou encore atténuation de charges et ce, afin d'être cohérent avec les recouvrements effectifs réalisés en 2020 et pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur nos recettes d'activité.

Enfin, notons l'inscription d'un excédent reporté significatif et en progression de 5,9 % (soit 6 637 335 €) que nous venons de voir avec les résultats de 2020 du budget principal, contre 6 087 353 € précédemment inscrits.

Au vu de tous ces éléments, le budget de fonctionnement de la Commune pour 2021 (soit 55 732 000 €) est sensiblement le même qu'en 2020 et il témoigne des efforts réalisés au quotidien permettant un haut niveau d'investissement sans pour autant diminuer les services rendus à la population.

Nous en venons au programme d'investissements pour cette année 2021 dont les éléments principaux sont :

- en section d'investissement, une baisse de 4,9 % résultant pour une part importante d'une baisse du remboursement du capital de 10,4 % ;
- une enveloppe d'investissements ambitieuse en hausse de 17,6 % par rapport aux inscriptions 2020, l'ensemble étant suivi sous l'intitulé « autorisations de programme crédits de paiement », sur laquelle nous reviendrons ;
- des crédits d'ordre budgétaire équilibrés en recettes et dépenses ;
- un déficit d'investissement en baisse de 14,3 %.

Quant aux recettes pour l'investissement, elles se composent :

- des subventions d'équipement (790 000 €),
- des subventions déjà inscrites mais non encaissées à hauteur de 5,27 M€;
- du fonds de compensation de la TVA;
- d'un autofinancement prévisionnel de 11,24 M€, en augmentation de 14,5 % au regard de l'autofinancement 2020 ;
- des restes à réaliser en recettes à hauteur de 6,66 M€ constitués de cessions à régulariser ;
- de subventions relatives aux différents projets en cours.

Nous prévoyons un recours à l'emprunt de 8,9 M€, soit inférieur à ce qui avait été envisagé lors des orientations budgétaires présentées le 9 mars, puisque nous avions à l'époque envisagé 10 M€.

Voilà donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les grandes lignes de ce budget prévisionnel 2021 dont il faut souligner la rigueur dans le fonctionnement et l'ambition dans nos programmes d'investissement.

En effet, je l'ai dit précédemment, il s'agit avec ce budget prévisionnel d'une enveloppe d'investissements ambitieuse puisqu'en hausse de près de 18 % au regard des prévisions du précédent budget.

Je ne vais pas entrer dans le détail, mais seulement souligner les priorités qui sont les nôtres en matière d'investissement, contribuant ainsi à une profonde transformation de notre ville et prenant en compte l'intérêt de la population et notamment de la jeunesse.

Politique scolaire:

- La rénovation du groupe scolaire Calonne, qui est quasiment terminée, et pour un coût de 5,5 M€, dont la dernière tranche de crédits de paiement est inscrite pour 1 265 000 € en 2021, dont des restes à réaliser.
- Le groupe scolaire Jaurès, dont la démolition-reconstruction est estimée à 6,85 M€ et dont le financement s'étale jusqu'en 2024.
- Le renouvellement du mobilier dans les écoles pour un montant de 810 000 €, dont 310 000 € en 2021.
- La restructuration de l'école des Petits Bois, pour un montant de 640 000 €, dont 231 000 € cette année.
- La sécurisation aux abords des écoles pour 400 000 € en 2021 sur une autorisation de programme globale de 1,5 M€.
- L'entretien des bâtiments scolaires pour 124 000 € en 2021 et une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 2 061 000 €, dont 412 350 € dès cette année.

Au total, durant les cinq premières années de cette mandature, plus de 17 M€ d'investissements seront consacrés à la politique scolaire.

La cuisine centrale, dont le montant est estimé à 7 M€ et pour laquelle nous inscrivons 2,6 M€ en 2021.

Dans le domaine de la politique culturelle et sportive, s'inscrivent :

- L'extension de Nauticaa estimée à 14 M€, dont 1,7 M€ cette année.
- La restructuration des vestiaires du stade Lelong (Diana) dont les études ont confirmé le coût de l'enveloppe des travaux, à savoir 800 000 €.
- L'entretien des bâtiments culturels, sportifs et de jeunesse, dont il ne reste que 30 000 € puisque 95,7 % de l'autorisation de programme (1,3 M€) inscrite en 2018 et complétée par une deuxième autorisation de programme affectée à ce même objet est inscrite pour 887 500 € pour les bâtiments culturels et de jeunesse, dont 177 500 € dès cette année et 1 M€ pour les équipements sportifs dont 200 000 € cette année.
- 378 000 € pour des aires de jeux dans les quartiers.

500 000 € pour la vidéoprotection.

Politique urbaine et grand projets :

- L'aménagement du secteur Jaurès d'un montant de 5,4 M€, dont 1 965 000 € cette année.
- La rénovation de la salle de l'Espérance à laquelle seront consacrés 180 000 € cette année.
- L'ANRU pour un montant global estimé à 16,2 M€ et pour lequel il est proposé de modifier l'autorisation de programme puisque les travaux ne pourront pas débuter cette année, projet pour lequel ne seront inscrits cette année que 10 000 €.
- Les cités minières dont l'autorisation de programme prévue sur le 2 mai de Calonne et la cité des Genettes est étendue aux autres opérations sur les cités minières. Vous avez tout le détail dans le document qui a été transmis.
- Les autorisations de programme pour le chevalement de la fosse 1 (80 000 € cette année).
- La rénovation de l'église Saint Martin dont le coût est aujourd'hui estimé à 4,2 M€, soit 200 000 € de plus que l'estimation d'origine, ce qui implique la prolongation d'un an du programme.
- La rénovation du chalet Brand, dont la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser l'ensemble des travaux prévus au budget l'an dernier.

Enfin, au-delà des autorisations de programme, sont inscrites dans ce projet de budget en investissement :

- le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'un marché public global sur l'éclairage public,
- l'aide à la rénovation des façades en partenariat avec la Communauté d'agglomération et l'Agence nationale de l'habitat.

Citons encore:

- l'aménagement de la RD 58;
- la rénovation des Grands Bureaux dont 650 000 € (soit la moitié) sont inscrits cette année;
- la rénovation des chaussées et trottoirs avec une nouvelle autorisation de programme 2021-2025 pour 4 M€, dont 800 000 € cette année ;
- la mise en accessibilité des bâtiments dont le coût global est estimé à 3 850 000 €, dont 507 000 € cette année.

D'autres investissements échelonnés comme :

- l'entretien des bâtiments communaux,
- la sécurisation de l'église du 3 de Liévin,
- l'entretien des espaces publics (700 000 € cette année),
- une opération spécifique rue Jules Ferry pour un coût de 1,5 M€,
- l'enfouissement des réseaux cités Schweitzer et Kennedy, 1 M€, dont 750 000 € cette année 2021.

Ainsi que d'autres opérations telles :

- les pistes cyclables,
- le parking du Louvre-Lens,
- des démolitions.

Toujours dans le cadre d'opérations de programme, s'ajoute 1 M€ d'investissements pour les besoins des services.

Compte tenu de ce programme d'investissements pour lequel est sollicité un emprunt de 8,9 M€, notre capacité de désendettement sera de 4,8 années contre 4,2 en 2020, cependant nettement en deçà de la norme d'endettement pour les communes de même strate qui est de 7 ans.

Tels sont donc les grands axes de ce budget 2021 qui est, comme rappelé au début de ce rapport, conforme aux orientations budgétaires précédemment définies.

Nous pouvons affirmer que nous disposons d'une situation financière saine, marquée par un endettement très modéré, alors que nous développons une politique d'investissement ambitieuse, porteuse d'emplois, confirmant ainsi le fait que les collectivités contribuent pour 70 % à l'investissement national.

Je ne saurais terminer ce rapport sans souligner une fois de plus l'excellent travail réalisé par nos services en général dans le respect des limites budgétaires qui sont celles de notre collectivité et plus particulièrement l'excellent travail réalisé par le service financier sous la direction de Romuald GALLO qui nous donne une présentation claire, précise, dans la plus grande transparence de notre situation financière, des projets ambitieux qui sont les nôtres dans la limite des contraintes financières qui s'imposent à nous et surtout pour ne pas pénaliser nos populations par une augmentation de la fiscalité.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, comment nous proposons d'aborder budgétairement cette année 2021 de cette nouvelle mandature.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Vous nous avez donné le tournis avec tous ces chiffres. Les lignes budgétaires se sont succédé les unes après les autres et les chiffres également se sont ajoutés les uns aux autres. Cela a une vertu lorsque vous avez évoqué en particulier le programme d'investissements, c'est de montrer l'ampleur de ce qui est voté cette année au titre des investissements 2021 et qui est tout à fait considérable. Vous avez donc eu raison de ne pas manquer une ligne.

Aujourd'hui, le défi qui va nous être posé va être de réaliser tout cela. En effet, on inscrit, mais l'objectif est ensuite de réaliser au maximum. Là, les services ont un sacré défi devant eux, celui de s'approcher le plus possible des 100 % de réalisations. Bien sûr, je peux vous dire que nous n'allons pas y arriver. Le jour où on y arrive, j'offre le champagne à tout le monde, parce que, franchement, je serais content, ce serait une sacrée performance. En tout cas, il faut essayer de s'en approcher le plus possible et d'améliorer ce

que nous avions fait en 2020, mais les circonstances étaient un peu particulières. Elles le sont d'ailleurs déjà en 2021.

C'est vrai que 23 M€ d'investissements, ce n'est pas rien à l'échelle d'une commune de 30 000 habitants et ce, sans dégrader nos ratios financiers et en particulier notre taux d'endettement. C'est tout à fait remarquable, avec des investissements qui sont parfois des petits investissements, mais ô combien utiles pour le quotidien de chacun, et des investissements plus conséquents, vous avez parlé notamment de Nauticaa.

Vous avez parlé du chevalement et de l'église. Je signale qu'il y a eu un appel à concours auprès des architectes et nous avons eu des cabinets d'architectes avec des signatures nationales, voire internationales. Par exemple, Prost, celui qui a réalisé l'Anneau de la mémoire à Lorette, a répondu à cet appel à concours. Je pense que c'est tout à fait remarquable. Lorsque des architectes aussi réputés s'intéressent à des dossiers comme cela, je peux vous assurer que l'on fait un sacré bond en avant. J'en suis particulièrement heureux. Il reviendra bien évidemment à la commission présidée par Monsieur DEPREZ de choisir celui qui semble être le meilleur dans ces nombreuses candidatures qui sont de très grande qualité.

Bien évidemment, ces propositions budgétaires sont conformes au débat d'orientation budgétaire que nous avons eu il y a un mois. Un long débat s'est instauré entre nous. Monsieur DERNONCOURT, vous avez suivi les préconisations émises lors de ce rapport, je n'en doute pas.

M. DERNONCOURT.- Oui.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vais vous laisser le soin d'intervenir si vous le souhaitez.

Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur MOMPEU.

- **M. MOMPEU.-** Monsieur le Maire, en préambule, je regrette que, au bout d'un an de conseils municipaux dans cette salle, la qualité de diffusion en direct du Conseil municipal soit toujours aussi déplorable. C'est complètement inaudible sur les réseaux sociaux, ce qui fait qu'il y a moins de 30 Liévinois qui suivent en direct ce Conseil municipal puisqu'ils n'entendent pas nos propos.
- **M. LE MAIRE.-** Vous avez raison. C'est vrai que le son n'est pas terrible, mais la salle est grande et on filme avec des moyens modestes, c'est un téléphone.

C'est vrai que, de ce côté-là, la Ville pourrait s'acheter un matériel vidéo bien plus onéreux. Cela dit, nous allons bientôt quitter cette salle, je l'espère le plus vite possible, et nous n'avons pas besoin d'un matériel de très haute qualité, de haute technologie et coûteux. Cela fait partie des petites économies, des petites dépenses que l'on peut éviter.

D'ailleurs, Monsieur DERNONCOURT, vous avez eu tort d'employer le mot de « rigueur » en fonctionnement, parce que le mot « rigueur » est souvent assimilé par beaucoup à une réduction de ceci ou de cela. Ce n'est pas de la rigueur, c'est de la vigilance et de l'attention. Chaque dépense est scrutée et vérifiée, elle est jugée opportune ou pas, si petite soit-elle.

Cela fait partie des choses pour lesquelles j'avoue que je ne vais pas m'amuser à acquérir un matériel assez coûteux qui ne servira que peu. Nous faisons donc avec les moyens du bord. L'image est plutôt correcte, mais c'est vrai que le son n'est pas terrible et je l'ai lu à plusieurs reprises sur les réseaux sociaux.

- **M. MOMPEU.-** Je pense que permettre aux Liévinois et aux Liévinoises de suivre l'assemblée délibérante de leur commune n'est pas un détail. On aurait pu au minimum brancher un micro externe au téléphone qui filme la séance.
- **M. LE MAIRE.-** Je vous remercie, Monsieur MOMPEU, de votre vigilance sur la question.
- **M. MOMPEU.-** Concernant le budget primitif, nous saluons le travail des services qui ont encore une fois réalisé une présentation pédagogique et de qualité.

Comme il a été rappelé lors du débat d'orientation budgétaire que nous avons eu lors de la précédente séance, la crise sanitaire aura des conséquences sur le budget 2021 et il est encore bien tôt pour en évaluer l'ampleur et la nature. Espérons que notre commune fera preuve de résilience et que cette crise sanitaire aura le moins d'impacts possible sur ce budget 2021.

Pour cela, il faudra rester vigilant car l'augmentation des charges de fonctionnement courant, notamment des charges d'énergie qui augmentent de 17,5 %, risque de réduire ces marges de manœuvre financière. Même si les taux de fiscalité directe de la Commune n'augmenteront pas en 2021, ils restent dissuasifs, notamment pour les primo-accédants et les petits propriétaires. Cette taxe foncière reste particulièrement importante, y compris comparativement aux autres communes de la même strate.

Certains projets, comme le projet d'agrandissement de Nauticaa, s'annoncent particulièrement onéreux pour le budget communal. Nous aurions donc souhaité que des efforts de diminution de la fiscalité soient réengagés cette année pour diminuer la pression fiscale qui pèse sur les Liévinois propriétaires.

D'autre part, le recours à l'emprunt prévisionnel, à hauteur de 8,9 M€, reste important et le risque est de ne pas pouvoir le renouveler à l'identique pour chaque budget. Si nous sommes et nous serons toujours en faveur d'une politique d'investissement ambitieuse, il convient de garder des marges de manœuvre pour la suite.

Nous nous interrogeons également sur la multiplication des budgets annexes. Si cela se justifie amplement pour Nauticaa, pourquoi avoir recours à un budget annexe notamment pour les locations de salles ? Cela complexifie inutilement à nos yeux la présentation du budget.

Enfin, pour revenir sur la fiscalité, maintenir la fiscalité à Liévin est une bonne chose, même si nous aurions aimé une diminution de cette fiscalité. Dans le même temps, les élus de Liévin à la CALL votent pour l'augmentation de la fiscalité et autres taxes, ce qui devient complètement illisible pour la population qui voit concrètement ses prélèvements augmenter. Une plus grande cohérence entre les taux votés à la CALL et ceux votés en Conseil municipal à Liévin serait bienvenue. Je rappelle que votre groupe et plusieurs élus présents ici sont également en responsabilité à la CALL et que vous avez donc les moyens d'agir au-delà de la simple discipline de groupe.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce budget primitif.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOMPEU.

Y a-t-il d'autres interventions?

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je ne reviendrai pas sur les propos qui ont été les miens lors du débat d'orientation qui a eu lieu au dernier Conseil municipal. Je voudrais simplement mettre quelques points en exergue.

Il ne faut pas demander tout et son contraire, Monsieur MOMPEPU. Il faut faire des économies de fonctionnement, mais il faut acheter des micros et du matériel audio et vidéo qui coûte plus de 5 000 € pour un petit accessoire.

Je remercie Monsieur MOMPEU qui pense que les taux sont dissuasifs quant à l'arrivée de primo-accédants et de nouveaux arrivants et qui, dans le même temps, demande qu'il y ait une harmonisation entre ce qui est fait à l'agglomération et ce qui est fait sur la ville de Liévin. C'est que vous soulignez que ce qui est fait sur la ville de Liévin donne envie aux extérieurs de venir ou aux jeunes couples liévinois de s'installer sur le territoire communal.

Sur le sujet du budget annexe, il vous semble compliqué à la lecture, je ne le trouve pas, c'est une habitude qui s'installe ensuite. Vous verrez, avec le temps, on s'y fait parfaitement. Il faut surtout souligner que cela facilite le fonctionnement sur les sujets rattachés à ces budgets annexes, ce n'est pas pour le plaisir d'embêter la lecture de nos collègues conseillers municipaux que l'on met en place des budgets annexes.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE.

Y a-t-il d'autres interventions?

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, nous avons déjà dit lors du débat d'orientation budgétaire l'appréciation positive que le groupe communiste portait sur la situation financière de la Commune, ce budget présenté aujourd'hui est conforme à ce débat d'orientation budgétaire et il confirme cette

appréciation. Nous le voterons car, d'une part, il est conforme aux engagements que nous avons pris ensemble lors de la campagne électorale, sans augmentation de la fiscalité locale, et, d'autre part, il inscrit un emprunt de 8,9 M€, soit 1 M€ de moins que ce qui avait été envisagé, confirmant ainsi notre volonté de maîtriser un endettement raisonnable, nettement inférieur à la moyenne des villes de la même strate tout en consacrant un engagement fort pour l'investissement et, d'une façon générale, pour un service de qualité rendu à nos populations.

Le groupe communiste votera donc ce budget.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Quelques mots pour dire que nous faisons nôtres tous les propos tenus par Daniel et par vous, Monsieur le Maire, concernant ce budget.

J'ajoute simplement une chose. Monsieur MOMPEU se pose beaucoup de questions puisqu'il dit « Nous nous interrogeons, nous nous interrogeons, etc. ». Il est dommage qu'il ne soit pas venu à la commission des finances qui s'est réunie longuement justement pour répondre à toutes nos questions. J'en ai posé beaucoup, les services m'ont apporté beaucoup de réponses et je peux aujourd'hui voter tranquillement ce budget parce qu'on m'a apporté les réponses aux questions que j'ai posées. J'invite donc Monsieur MOMPEU, avant les conseils concernant les finances, à assister à la commission qui traite ces choses d'une façon beaucoup plus pointue.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Monsieur MOMPEU est jeune. Quand on est jeune, on pose beaucoup de questions parce qu'on s'intéresse. Il est prudent. Par contre, c'est rare chez un jeune parce que les jeunes ont plutôt tendance à être fougueux et à se lancer dans des opérations. De plus, Monsieur MOMPEU a une vie professionnelle qui ne lui permet pas d'être présent à Liévin régulièrement et cela peut être compris.

Monsieur MOMPEU, je vous remercie d'ailleurs d'intervenir. Concernant votre remarque sur les budgets annexes – je pense que vous le savez ou cela fait partie des choses que vous devez encore porter à votre apprentissage –, les budgets annexes sont une nécessité, c'est une obligation par la loi. Ce sont ce que l'on appelle des budgets à caractère commercial et industriel, qui doivent d'ailleurs s'équilibrer sans subvention du budget général. Lorsque l'on parle des Lotissements, de la Production d'énergie, de la Halle couverte, il y a une obligation comptable de faire un budget annexe parce qu'il y a des recettes à caractère commercial ou industriel. Ce n'est donc pas pour brouiller quoi que ce soit. Je ne trouve d'ailleurs pas que cela brouille quoi que ce soit parce que, au contraire, cela permet d'avoir sur chacun de ces budgets une vision très claire des choses. Si c'était dilué dans le budget général, cela deviendrait difficilement lisible pour le commun des mortels. C'est la loi qui s'applique et cela se fait dans toutes les autres collectivités.

Sur la taxe foncière, je vous l'ai dit, je partage votre avis. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, à deux reprises, lorsque nous avons pu le faire, nous avons réduit le taux de la taxe foncière. Vous dites qu'elle est très élevée, je connais d'autres communes très proches d'ici qui connaissent le même problème que moi, des communes qui partagent presque vos opinions politiques, Monsieur MOMPEU. C'est un combat que nous avons à mener, il est d'ailleurs parfois historique, il repose sur des bases extrêmement faibles sur notre territoire.

Je vais vous dire une chose, rendre attractive une ville, c'est un tout. Ce n'est pas parce que vous allez baisser le taux de la taxe foncière de 20 points que vous allez voir arriver tout le monde. Si le taux de la taxe foncière baisse beaucoup mais que, à côté de cela, plus aucun service public n'est rendu, votre ville est sale et votre patrimoine n'est pas entretenu, les propriétaires ne vont pas venir. C'est un tout.

Je pense que, dans ce domaine, nous avons fait preuve dans ce Conseil municipal, la précédente équipe comme celle-ci, d'un savoir-faire, d'un juste équilibre entre toutes ces choses-là.

Vous parliez des accédants à la propriété. Lorsque vous traversez Liévin, Monsieur MOMPEU, et, si vous le souhaitez, un jour, je peux vous emmener dans tous les quartiers de Liévin, vous vous apercevez qu'il y a beaucoup d'endroits où de l'accession à la propriété se crée, où il y a aussi bien évidemment et heureusement du locatif parce qu'il faut respecter un équilibre. Ce que fait encore dernièrement Mobicap en direction des seniors, c'est de l'accession à la propriété. Je peux vous donner une information, sur le

secteur du jardin public, ce sera aussi une opération en accession à la propriété tout à fait remarquable. La confiance est venue sur cette ville et tant mieux, cela permet une diversification de nos publics parce qu'une ville doit être très diverse.

Une ville, ce sont aussi des équipements phares. Vous parliez de Nauticaa, vous trouvez que c'est trop cher. Si on veut qu'une ville comme Liévin soit une vraie ville de 30 000 habitants, elle se doit aussi d'avoir des équipements réputés, attractifs, qui attirent les uns et les autres et au-delà de notre population liévinoise, qui donnent une réputation et un véritable pouvoir d'attraction. Tout cela est très complexe.

D'ailleurs, il y a des tas de jeux où on construit des villes et, petit à petit, on y met des bâtiments, de l'industrie, du commerce. Ce sont finalement des jeux assez pédagogiques parce que cela permet de voir qu'une ville grandit et prend de l'importance quand on respecte un tout, quand on respecte un équilibre. Sur ces jeux, si on ne respecte plus cet équilibre, on voit que la ville peut dépérir.

C'est cet équilibre qu'il faut trouver, Monsieur MOMPEU. Je pense pouvoir dire que nous nous y attachons en permanence avec une forme de succès certaine. On peut toujours mieux faire. Je pense que, avec ce budget 2021, nous faisons mieux encore qu'en 2020 et j'espère que nous ferons encore mieux en 2022 parce qu'on peut toujours faire mieux. C'est en tout cas ma devise. Rien n'est jamais parfait. Pour essayer d'atteindre ce parfait, on peut toujours essayer de faire mieux. C'est en tout cas l'objectif que j'ai, l'objectif qu'a Monsieur DERNONCOURT et c'est l'objectif qu'ont cette équipe municipale et les services municipaux.

J'ajoute encore une chose. Vous parliez de la CALL, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Quand je suis ici à la ville de Liévin, je ne parle pas des autres collectivités. En effet, les données budgétaires de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et en particulier la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le budget déchets, n'ont rien à voir avec celles de la Commune. De grâce, essayons de ne pas comparer ce qui n'est pas comparable. Vous le savez bien puisqu'il y a eu un débat fort intéressant dans cette Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et vous avez eu les chiffres qui ont malheureusement contraint cette Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à proposer une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce que nous souhaiterions bien évidemment tous éviter. La CALL a des devoirs, des responsabilités, des services à apporter et la crise sanitaire est beaucoup plus catastrophique sur la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qu'elle ne l'est sur la Ville pour une raison très simple, c'est qu'elle touche fortement en particulier le tissu économique. Or, je rappelle que la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin tire en grande partie ses ressources de la vie économique de son territoire. Ce sont donc des années difficiles pour la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, de même que pour le Département puisque le Département est une collectivité de solidarité et le Département a dû l'assumer plus particulièrement en 2020 et encore en 2021 compte tenu des conditions qui sont les nôtres actuellement, pour être aux côtés de ceux qui souffrent, ce qui est l'une des vocations de ce Département. Cela a été une année particulièrement difficile pour le Département sur le plan budgétaire.

Merci de votre participation et de vos contributions.

Je vais mettre ce budget primitif au vote.

Y a-t-il des votes contre ? (Aucun).

Y a-t-il des abstentions ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

Qui est pour ? (Le groupe majoritaire et le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).

(La délibération 19 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, il n'y a plus qu'à!

Nous passons aux budgets annexes. Madame BENEZIT va nous parler de la Halle couverte.

20. Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Halle couverte

Mme BENEZIT.- Le budget primitif de la Halle couverte intègre les résultats de l'exercice 2020 qui viennent d'être approuvés en délibérations 3 et 4.

Le budget primitif 2021 Halle couverte s'équilibre :

- à hauteur de 163 870 € en section de fonctionnement, en baisse de 30 % en raison de la baisse des intérêts de la dette financière ;
- à hauteur de 250 675,85 € en section d'investissement, en baisse de 21,5 % en raison de la baisse du capital de la dette.

Des crédits sont prévus en dépenses d'investissement pour l'installation d'un système de chauffage au sein de la Halle couverte, principal investissement qui sera réalisé sur l'exercice.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Y a-t-il des observations sur ce budget Halle couverte ? (Aucune).

Je le mets donc au vote ?

Y a-t-il des votes contre ? (Aucun).

Y a-t-il des abstentions ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

Qui est pour ? (Le groupe majoritaire et le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).

(La délibération 20 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK, pour le budget annexe Location de salles.

21. Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Locations de salles

M. MICHALAK.- Monsieur le Maire, il convient de voter le budget primitif 2021 de Locations de salles. Ce budget intègre les résultats de l'exercice 2020 qui viennent d'être approuvés.

Le budget primitif 2021 Locations de salles s'équilibre :

- à hauteur de 218 000 € en section de fonctionnement,
- à hauteur de 605 680,75 € en section d'investissement.

Les principales orientations de ce budget sont les suivantes :

- En fonctionnement, le budget est en hausse de 12,2 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des remboursements d'acomptes versés pour les locations de salles qui n'ont pu se faire avec la crise sanitaire.
- En investissement, le budget est en hausse de 20 % en raison de crédits d'investissement destinés à la poursuite de la rénovation du chalet Brand (200 000 €), à la rénovation de la salle de l'Espérance (163 000 €), à la rénovation et au renouvellement du matériel de certaines salles pour 180 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Monsieur MICHALAK, je vais vous charger d'une mission toute particulière. Monsieur MIKOLAJCZYK pourrait d'ailleurs vous rejoindre. Je rappelle que nous avons mis des crédits d'étude pour commencer à travailler sur la réhabilitation de la salle de l'Espérance à Calonne et que j'ai demandé que des références soient faites à l'histoire polonaise, en particulier de l'immigration polonaise dans cette région du bassin minier qui doit figurer dans cette réhabilitation. En effet, dans le quartier de Calonne, il y avait une communauté polonaise extrêmement importante et cette salle a été le lieu d'événements familiaux et festifs tout à fait particuliers. Je vais donc vous charger de cette mission, parce que je n'ai pas encore vu venir quoi que ce soit, pour qu'on n'oublie pas cela.

Madame GERMA, vous pourriez y aller aussi, de même que Madame MARTIN.

Monsieur KUZNIAK, je vous demande de faire un petit groupe d'élus volontaires pour travailler sur cette question. Monsieur JACKOWSKI et Madame BELLOUNI vont sans doute en faire partie également.

Parfois, des choses comme cela peuvent être oubliées et j'y tiens beaucoup parce que cela fait partie de l'histoire de notre région et il ne faut pas l'oublier. On doit réhabiliter cette salle, c'est le moment de le faire.

Mes chers collègues, je mets ce budget annexe au vote.

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

(La délibération 21 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons à Nauticaa, Monsieur JACKOWSKI.

22. Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Nauticaa

M. JACKOWSKI.- Dans tout budget, il y a deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Ces deux sections doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant obligatoirement les dépenses.

Les résultats définitifs 2020 ont été approuvés par le vote du compte administratif, ces résultats sont intégrés au budget primitif 2021 et contribuent à son équilibre. Le budget primitif 2021 détaillé vous est présenté en annexe de cette délibération et repris dans le tableau. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 907 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Y a-t-il des observations?

Madame DELAPORTE.

Mme DELAPORTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme vous le savez, un collectif d'usagers mécontents contre le centre aquatique Nauticaa a vu le jour. Pour ceux qui ne connaissent pas encore son nom, ce collectif se nomme « action commune contre la piscine de Liévin Nauticaa ».

Je suis allée à la rencontre de ces personnes afin de mieux comprendre cette colère. J'ai été touchée par la situation de ces abonnés mécontents et le désarroi de ces adhérents m'a profondément émue.

Pour rappel, puisque, apparemment, vous connaissez le dossier, des cours de natation essentiellement pour des enfants en périscolaire, des stages de natation n'ont pas été effectués. Pour les cours de natation des enfants, le montant de ces prestations est de 240 €. Pour certaines familles, cette activité pèse lourd dans le budget et, dans certains foyers, deux enfants pratiquent cette activité.

Pour la saison 2019-2020, les cours ont été payés par ces usagers mais, en période de confinement en mars, la piscine de Nauticaa a été fermée et les cours n'ont pas été donnés.

À la rentrée de septembre, les parents ont réinscrit leurs enfants et ont redonné une somme de 240 € pour des cours de natation pour la saison 2020-2021. Mais voilà qu'octobre arrive et une nouvelle fermeture administrative due au deuxième confinement.

Depuis le premier confinement, il n'y a pratiquement eu aucun cours, mais les usagers ont payé des prestations qu'ils n'ont jamais eues. Entre deux confinements et les rares jours d'ouverture, les cours sont annulés pour raisons diverses : travaux, poutres défectueuses, bassins souillés par des détritus, etc.

Ils se battent pour avoir le remboursement au prorata des prestations non effectuées, mais celui-ci leur est refusé. On leur propose simplement un avoir qui n'en est pas un, puisque ce dernier n'est pas un numéraire mais juste une carte à accès illimité d'une valeur de 150 € pour l'espace loisirs. Vous conviendrez que, pour

un enfant de 7 ans, ce n'est pas très pratique. Comment peut-il aller seul à la piscine ? Cela force donc l'adulte qui l'accompagne à acheter une place.

À ce jour, le 13 avril 2021 – et la liste est non exhaustive –, le montant de ces remboursements demandés s'élève à 11 561 €.

La plupart de ces adhérents sont Liévinois. Ils écoutent les Conseils municipaux, ils entendent les subventions colossales que la municipalité octroie au centre aquatique Nauticaa. Ces subventions sont attribuées avec l'argent du contribuable, donc avec le leur. Ils ne sont pas sans savoir que Nauticaa n'est pas une association et que la municipalité assure le déficit du centre aquatique (se référer page 12 du compte rendu du Conseil municipal du 9 mars 2021).

Aujourd'hui, ils se sentent lésés de devoir payer des prestations au centre aquatique Nauticaa qui refuse de rembourser les prestations non fournies au prorata et de devoir assurer leur déficit par le biais de l'argent du contribuable qui pourrait servir à autre chose.

Aujourd'hui, beaucoup d'entre eux sont à l'écoute de notre Conseil municipal et attendent des réponses nettes, claires et non des réponses évasives qui les baladeront encore pendant un an.

Les adhérents du collectif « action contre la piscine de Liévin Nauticaa » ont besoin d'être entendus et ont besoin de réponse.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DELAPORTE.

Vous êtes malicieuse, puisque vous aviez déposé une motion sur le sujet, motion que je ne pouvais pas recevoir puisqu'elle ne rentrait pas dans les cinq jours francs qui sont définis dans le règlement intérieur de ce Conseil municipal.

De toute façon, Madame DELAPORTE, j'avais prévu, quoi qu'il arrive, même si je ne peux pas faire voter cette motion, de vous répondre.

Ce que vous évoquez rentre dans le cadre d'une relation purement commerciale entre des usagers et un exploitant. Je vous rappelle que ce n'est pas la Ville de Liévin qui exploite le centre Nauticaa, puisqu'il s'agit d'une délégation de service public, c'est donc une entreprise qui s'appelle Equalia qui gère cette relation commerciale entre les usagers et l'entreprise exploitante.

Je suis parfaitement au courant de cela. Vous dites que cela concerne majoritairement des Liévinois, c'est faux. J'ai la liste des personnes concernées. Je rappelle d'ailleurs que, pour 80 % d'entre elles, le litige a été réglé et que, pour les 20 % restants, il y a encore des choses à voir. La liste témoigne qu'il s'agit majoritairement de gens extérieurs à Liévin.

Cela dit, qu'ils soient extérieurs à Liévin ou pas, cette revendication des usagers sur cette question est en partie légitime.

La loi du 7 mai 2020, ordonnance 2020-538, autorise Equalia à, non pas rembourser, mais à faire des avoirs. C'est ce qui a été fait. Certains s'en sont contentés pour 80 % d'entre eux et d'autres non.

C'est vrai que, quand il s'agit d'un abonnement pour aller au centre de remise en forme et que l'on sait pouvoir en bénéficier plus tard, c'est moins gênant, mais cela l'est un peu plus pour les enfants et leurs leçons d'apprentissage de natation.

Cette solution légale de la part d'Equalia ne me convient pas. Je l'ai dit et, plus d'une fois, j'ai signalé à l'opérateur Equalia que je ne trouvais pas que c'était de bon aloi de la part d'une société qui exploite un équipement aquatique et qui a une démarche commerciale importante vis-à-vis de ses usagers. Je le répète, le succès de la piscine de Liévin, c'est sa fréquentation. Effectivement, on est à 375 000 usagers et les recettes d'Equalia proviennent de ces usagers. J'ai donc trouvé que c'était une politique commerciale peu habituelle. Généralement, on essaye de faire plaisir à ses clients pour espérer les voir revenir puisque, à un moment donné, la piscine va rouvrir.

Il faut savoir que, en septembre 2021, si la piscine n'est toujours pas ouverte, Equalia aura obligation de procéder à ces remboursements.

En tout cas, Madame DELAPORTE, je le dis, je ne suis pas satisfait de cette relation qu'Equalia a avec ces 20 % restants. Même si 80 % ont été traités, il en reste 20. Même s'il ne restait que 1 %, il faudrait quand même le traiter. C'est ma conception des choses. La relation n'est pas super bonne entre les usagers et Equalia. Je ne manquerai pas, Madame DELAPORTE, à la suite de cette intervention en Conseil municipal, de réitérer ma demande auprès d'Equalia pour qu'il y ait une discussion un peu plus commerciale et surtout un peu plus constructive entre les usagers d'Equalia et la société d'exploitation Equalia.

Je vous remercie d'avoir mis cela en lumière, mais la presse l'avait déjà fait et je suis parfaitement au courant de tout cela.

Mes chers collègues, sur ce budget Nauticaa, y a-t-il des votes contre ? (Aucun).

Y a-t-il des abstentions ? (Le groupe « Liévin verte 2020 » et le groupe « Rassemblement national », soit quatre abstentions).

Qui est pour ? (Le groupe majoritaire, soit 35 voix pour).

(La délibération 22 est adoptée par 35 voix pour et quatre abstentions.)

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, pour le budget annexe Production d'énergie.

23. Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Production d'énergie

Mme CHIARELLO.- Le budget primitif 2021 Production d'énergie intègre les résultats de l'exercice 2020 qui viennent d'être approuvés précédemment.

Le budget primitif 2021 Production d'énergie s'équilibre à hauteur de 83 749,58 € en section de fonctionnement. Je rappelle qu'il n'y a qu'une section de fonctionnement dans ce budget.

Les principales orientations de ce projet pour l'exercice concernent les crédits d'entretien pour les installations de panneaux photovoltaïques des salles citées précédemment.

En recettes, la seule ressource, outre l'excédent des années précédentes, sera le produit de la revente d'électricité à EDF.

Il est proposé d'approuver ce budget primitif 2021 Production d'énergie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CHIARELLO.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? (Personne).

C'est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Mme DELAPORTE.- Monsieur le Maire, vous avez demandé qui s'abstenait, mais vous n'avez pas demandé qui votait contre.

M. LE MAIRE.- Madame DELAPORTE, si vous voulez, on peut faire du formalisme. Si vous êtes contre, je suis persuadé que vous allez le dire.

Mme DELAPORTE.- C'est pour cela que je le dis.

M. LE MAIRE.- Si vous voulez que l'on perde son temps, on va revoter.

Mme DELAPORTE.- C'est pourquoi je vous interpelle, parce que nous voulons voter contre.

M. LE MAIRE.- On peut être d'un formalisme complet, mais, franchement, est-ce que vous avez envie de perdre votre temps ? Est-ce que vous avez envie d'être à ce point pointilleuse ? Ce n'est pas forcément l'habitude de ce Conseil municipal où on sait faire les choses de manière compréhensible entre nous.

Je remets donc au vote ce budget Production d'énergie puisque Madame DELAPORTE nous le demande.

Qui est contre ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois votes contre).

Qui s'abstient ? (Personne).

Qui est pour ? (Le groupe majoritaire et Le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).

(La délibération 23 est adoptée par 36 voix pour et trois votes contre.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour le budget annexe du « Grand Siècle ».

24. Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Lotissement « Grand Siècle »

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, il convient comme chaque année de voter le budget primitif de l'opération Lotissement du Grand Siècle. Celui-ci intègre les résultats de l'exercice précédent que nous venons d'adopter.

En fonctionnement, le budget est équilibré à hauteur de 4 713 210 €.

La section d'investissement se présente quant à elle en suréquilibre à 4 132 000 € en dépenses pour 5 826 048,15 € en recettes. Je précise que le Code général des collectivités territoriales autorise cette particularité budgétaire pour les opérations de lotissement.

Les écritures d'ordre en dépenses comme en recettes sont destinées à mettre à jour les valeurs des stocks de terrains.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

Qui est pour ? (Le groupe majoritaire et Le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).

(La délibération 24 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie.

Madame DELAPORTE, si vous voulez vraiment jouer à cela, je vous invite à bien relire le compte rendu, je suis persuadé que vous trouvez sur une délibération un moment où j'aurais oublié de demander les abstentions ou les votes contre. Si vous voulez faire un beau coup, on serait obligé de revoter la délibération. On peut s'amuser à cela, mais je ne suis pas sûr que l'administré trouve cela très intelligent.

Mme DELAPORTE.- Je suis désolée, je me suis mal exprimée. Je vous prie de bien vouloir m'excuser.

M. LE MAIRE.- C'est mieux, c'est constructif. C'est comme cela que je préfère les choses. Vous voyez qu'on se retrouve de temps en temps et qu'on arrive à se comprendre.

Je vous remercie, Madame DELAPORTE.

Monsieur DARRAS, nous poursuivons avec La Sablière.

25. Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Lotissement « La Sablière »

M. DARRAS.- Il convient de voter le budget primitif de l'opération Lotissement de La Sablière. Celui-ci intègre les résultats de l'exercice 2020 en l'absence de budget supplémentaire.

Ce budget primitif 2021 sera vraisemblablement le dernier puisque le dernier compromis de vente a été signé et devrait déboucher sur la cession du dernier lot. La clôture de l'opération et donc le budget devraient intervenir en fin d'exercice.

En fonctionnement, le budget est équilibré à hauteur de 937 787,64 €.

La section d'investissement, quant à elle, est équilibrée à hauteur de 2 053 501,99 €.0

Les écritures d'ordre, en dépenses comme en recettes, sont destinées à mettre à jour les valeurs de stock de terrains, mais aussi à transférer le solde de l'emprunt qui restera à amortir sur le budget principal dans l'hypothèse retenue où le bilan de clôture pourrait être acté dès cette année.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations sur ce budget de La Sablière qui devrait disparaître l'année prochaine ? (Aucune). Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

Qui est pour ? (Le groupe majoritaire et Le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).

(La délibération 25 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, le vote des taux.

26. Vote des taux de fiscalité directe locale 2021 - Budget principal

M. DERNONCOURT.- Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne électorale, nous maintenons les taux précédents sans augmentation de la part communale, à savoir 44 % pour le foncier bâti et 66,83 % pour le non-bâti.

Cependant, cette année, dans le cadre de la compensation de la taxe d'habitation aux Communes, le gouvernement a décidé que la part départementale du foncier bâti serait perçue désormais par les Communes.

Ainsi, aux 44 % de l'an dernier, il convient d'ajouter la part départementale, soit 22,26 %, ce qui portera la part du foncier bâti perçue par la Commune à 66,26 %, cumul des taux 2020 de la Commune et du Département.

Quant aux bases, elles n'augmenteront comme souligné dans le rapport budgétaire que de 0,2 %, au lieu du 1 % habituel. Le produit attendu de la fiscalité se situera donc autour de 23 M€ inscrits en recettes de fonctionnement comme nous l'avons vu lors du budget.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

J'insiste et je le dis en particulier aux représentants de la presse, il serait bien qu'il y ait un peu un travail pédagogique autour de cela.

C'est vrai que la part départementale s'ajoutant désormais à la part communale puisqu'il y a disparition de la taxe d'habitation, certains pourraient s'amuser à dire : « Le Maire a augmenté les impôts de 22 points ». C'est complètement faux puisque vous avez bien vu que le taux communal reste inchangé, mais qu'on y ajoute le taux du Département.

Pour le contribuable, ce qui change simplement, c'est cette revalorisation des bases qui est le fruit d'une décision de l'État. Cette année, elle est le 0,2 %, alors qu'elle est traditionnellement de 1 %, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour le contribuable. Il y a effectivement l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisque le taux passe de 6,07 % à 8,07 %. Là, effectivement, cela va se traduire pour le contribuable par une augmentation de sa contribution.

S'agissant de la Ville, je le redis et je le dis à la presse ici, j'ai pris l'engagement vis-à-vis de la population liévinoise de ne pas augmenter les taux de la commune, c'est le cas cette année. Les 22 % de la taxe départementale ne sont pas de mon fait. Cela revient au même puisque ce qui n'est pas payé au titre du Département est reversé à la Commune puisqu'elle perd la taxe d'habitation mais nous n'y sommes pour

rien. Il n'y a pas d'augmentation, de la part de cette assemblée communale, des taux en direction du contribuable.

Il faut un vrai exercice pédagogique. Cela dit, j'ai vu les fiches d'impôt, elles expliquent plutôt bien les choses. J'ai vu ce qui allait être mis à disposition du contribuable, cela explique bien les choses, mais il faut avoir de bonnes lunettes parce que c'est écrit en petit. Il faut prendre le temps de le lire, mais l'explication est plutôt bonne.

Monsieur JUSTINE, notre directeur de communication, va essayer lui aussi de faire sa part de pédagogie dans ce domaine pour qu'il n'y ait pas d'erreur d'interprétation. Cela me semble important.

Monsieur LAMOTTE.

M. LAMOTTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les deux baisses consécutives du taux de la taxe foncière sur le foncier bâti (2,79 % et 3,30 %, soit 1,27 point et 1,5 point) des deux années préélectorales étaient à saluer, surtout pour une commune où la pression fiscale est aussi forte. Comme pour le budget de l'an dernier, nous regrettons que cette bonne dynamique ait été stoppée.

La baisse des taux de fiscalité aurait été un symbole positif pour les Liévinois et le signe que la Commune fait des efforts pour réduire la pression fiscale surtout cette année avec la découverte du nouveau mécanisme de transfert. La population va avoir l'impression d'être matraquée par la fiscalité locale.

M. LE MAIRE.- Je ne comprends pas, mais vous devez avoir votre propre explication. Franchement, j'ai du mal à comprendre ce que vous venez de dire, Monsieur LAMOTTE.

Je le répète, s'agissant du contribuable, il n'y a pas de matraquage puisque ce qui était payé au Département sera versé à la Ville en compensation de ce qui a été perdu sur la taxe d'habitation. C'est la loi. Si nous n'avions pas le revenu au prorata de ce que nous avions sur la taxe d'habitation, je peux vous assurer que nous aurions eu beaucoup de mal à vous soumettre un budget. Je vous assure que cela aurait été extrêmement compliqué.

Effectivement, dans le cadre de la loi supprimant la taxe d'habitation, nous reprenons cette part foncière du Département mais, pour le contribuable, cela revient au même. Il n'y a pas de matraguage.

Là, je vois qu'il y a un vrai effort de pédagogie à faire. On voit au travers de votre intervention qu'il pourrait y avoir des interprétations très divergentes et ne reflétant pas du tout la vérité.

Monsieur LAMOTTE, vous le verrez vous-même sur le montant de votre contribution et vous vous apercevrez qu'elle est en légère augmentation, ceci étant juste lié à deux choses : la revalorisation des bases de 0,2 % – c'est une décision qui relève des services fiscaux de l'État sur laquelle nous ne délibérons pas – et la revalorisation de deux points de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères votée par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Vous aurez effectivement, par rapport à votre contribution de 2020, une augmentation de quelques euros supplémentaires liée à ces deux décisions qui ne sont pas le fait du Conseil municipal de Liévin.

Je le répète, je ne suis pas homme à rompre les engagements que j'ai pris. Je l'ai déjà dit la fois dernière. À juste titre, vous avez rappelé que nous avions pu baisser deux fois la taxe foncière. Cela n'a rien à voir avec les élections, je vous rassure tout de suite. Je le redis, lorsque nous pourrons le refaire – et j'espère pouvoir le refaire –, je le referai. Lorsque cet équilibre trouvé nous permettra quand même de pouvoir réduire cette contribution, à condition que cet équilibre soit trouvé, je le ferai, Monsieur LAMOTTE. Je suis un contribuable comme vous et je suis soucieux d'essayer à chaque fois de pouvoir alléger cette contribution, en particulier pour celles et ceux pour qui cela pèse lourd dans les budgets.

Je mets ces taux au vote.

Qui est contre ? (Personne).

Oui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

Qui est pour ? (Le groupe majoritaire et Le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).

(La délibération 26 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur DEPREZ, vous avez des autorisations de programme à nous soumettre.

27. Création d'autorisations de programme (AP/CP) au titre de l'exercice 2021 Budget principal

M. DEPREZ.- Par le texte du projet de délibération, vous avez pris connaissance des conditions de création d'autorisations de programme et de crédits de paiement au titre de l'exercice 2021. Dans ce cadre, je vous présente les six programmes et les crédits de paiement suivants.

- Le premier concerne l'entretien des bâtiments communaux, comprenant les bâtiments sportifs, scolaires, culturels/jeunesse, administratifs et cultuels, pour un montant d'autorisations de programme de 4 505 150 €, avec un crédit de paiement 2021 de 901 030 €.
- Le deuxième concerne les travaux d'espaces publics pour 3 500 000 € en autorisations de programme et 700 000 € en crédits de paiement 2021.
- Le troisième concerne la réfection des chaussées communales pour 4 M€, avec 800 000 € inscrits en 2021.
- Le quatrième concerne la rénovation des Grands Bureaux pour 1,3 M€ en autorisations de programme et 650 000 € inscrits en 2021.
- Le cinquième concerne la restructuration de l'école des Petits Bois pour 639 750 € en autorisations de programme et 231 000 € en crédits de paiement 2021.
- Le sixième concerne le déploiement de la vidéoprotection pour 2 M€ en autorisations de programme et 500 000 € en crédits de paiement 2021.

Soit au total en autorisations de programme 15 944 900 € et une inscription en crédits de paiement 2021 de 3 782 030 €.

Ce sont les éléments que nous mettons en délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DEPREZ.

Mes chers collègues, y a-t-il des demandes d'information ? (Aucune).

Je mets au vote.

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

Qui est pour ? (Le groupe majoritaire et le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).

(La délibération 27 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur DEPREZ, pour la délibération suivante.

28. Mise à jour des autorisations de programme au titre de l'exercice 2021 - Budget principal

M. DEPREZ.- Cette délibération porte sur la mise à jour des autorisations de programme au titre de l'exercice 2021.

Les conditions de mise à jour des autorisations de programme et de crédits de paiement étant les mêmes que pour la délibération précédente, cela concerne 18 programmes décrits dans le tableau qui est joint au projet de délibération dont vous avez pris connaissance.

Je précise particulièrement quatre de celles-ci dont l'enveloppe a évolué.

- La rénovation du groupe scolaire Calonne : +113 320 € pour clôturer la fin de l'opération, ce qui porte l'autorisation de programme au global à 5 480 000 €.
- Les aires de jeux : le programme City-stades évolue en aires de jeux parce que c'est une grande attente de la population, ce qui a déjà été fait est très apprécié et, en plus, c'est moins coûteux. C'est -514 812,50 €, ce qui actualise l'autorisation de programme à 920 187,60 €.
- La rénovation de l'église Saint Martin : un ajout de programme de 200 000 € pour l'aménagement des espaces extérieurs il semble absolument indispensable de traiter un ensemble et pour la pose de panneaux photovoltaïques sachant qu'il y aura un retour d'investissement par la production d'électricité. Cela porte l'autorisation de programme à 4 200 000 € au total.
- La rénovation des cités minières : il a été décidé d'ajouter deux cités au programme global, la cité Riaumont et la cité des Petits Bois. Je rappelle que, initialement, il y avait déjà cette intention et cette réflexion d'ajouter ces deux programmes, mais les études étaient nécessaires pour pouvoir le faire et les chiffrer. Cela fait +6 100 000 € d'investissement, ce qui porte l'autorisation de programme actualisée à 11 998 000 €.

Le total des mises à jour des 18 autorisations de programme est actualisé à 85 222 131,38 €, ce qui donne un solde par rapport à 2020 de -3 604 987,75 €.

Ce sont les éléments qui sont mis en délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DEPREZ.

L'aire de jeux de Calonne fait un carton. La prochaine devrait normalement être opérationnelle fin juin.

Est-ce que c'est cela, Monsieur DÉPREZ ?

M. Jean-Philippe DÉPREZ.- Pour juillet.

M. LE MAIRE.- J'ai pourtant cru qu'on m'avait dit juin. Disons donc juillet sur le quartier des Marichelles, sur l'espace vert qui est non loin du centre social Jules Grare et de la résidence La Gohelle. C'est une aire de jeux qui est dans le même esprit que celle de Calonne, avec une autre thématique, qui devrait également beaucoup plaire aux enfants du guartier des Marichelles.

Y a-t-il des interventions?

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors du Conseil municipal du 12 juin 2020, nous avions débattu et voté à propos d'une délibération qui prévoyait la création de plusieurs City-stades, qui sont d'ailleurs indiqués dans ce tableau d'autorisations de programme. À l'époque, nous nous étions abstenus car nous étions plus que sceptiques à propos de ces installations qui avaient déjà généré des nuisances dans les communes proches, notamment à Meurchin, à Aix-Noulette, etc.

J'avoue que nous avons vu avec une certaine surprise, notamment à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, que ces City-stades devraient être transformés en aires de jeux. En effet, comme il est indiqué dans le budget primitif, la municipalité souhaite faire évoluer ce programme.

Nous nous étonnons de ne pas avoir été informés même oralement lors du Conseil municipal de cette modification de programme. Est-ce qu'il s'agit d'un changement de nature de programme ou d'un simple changement d'appellation ?

M. LE MAIRE.- Monsieur MOMPEU, j'ai évoqué ici même au sein de ce Conseil municipal nos interrogations sur les City-stades. Nous en avons fait un dans le quartier de Saint Albert. L'équipement est correct, mais ce n'est pas une super réussite dans son utilisation.

Nous n'abandonnons pas. D'ailleurs, je vous l'ai dit, un skate-park est en gestation. Le nouveau conseil municipal des jeunes a repris à la fois le skate-park, mais aussi les City-stades.

Or, on s'est aperçu d'une chose – c'est en faisant que, petit à petit, on se perfectionne –, on s'est aperçu que, sur ces City-stades, il fallait aussi y amener de l'animation, gérer un peu l'animation de ces City-stades, qu'il ne fallait pas simplement construire l'équipement et laisser les choses se faire. À l'inverse des aires de jeux où les choses se font naturellement, les City-stades nécessitent plus de travail, il faut s'en occuper en

particulier avec nos centres de loisirs, nos centres d'animation jeunesse, etc. Il y a une partie animation qu'on n'avait pas imaginée sur le premier City-stade et qu'il faut imaginer sur les suivants.

Ce n'est pas un abandon, c'est juste une réflexion que l'on souhaite plus poussée pour que, au-delà de l'équipement, il y ait véritablement une fréquentation et un usage qui soient un peu plus efficients.

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Je voudrais juste rappeler que ce City-stade est né d'un projet du Conseil municipal des jeunes. Lorsque nous avons souhaité mettre en place ce Conseil municipal des jeunes, nous avons pris l'engagement de permettre aux jeunes de réaliser les projets pour lesquels ils avaient été élus.

Certes, le fonctionnement du City-stade à Saint Albert n'est pas idéal aujourd'hui. On y travaille, on n'abandonne pas forcément l'idée de pouvoir en mettre d'autres par la suite, mais pas comme cela, avec plus de recul et avec un vrai travail. Celui de Saint Albert ne cause pas de nuisances à ce jour, il ne pose aucun problème. On a d'ores et déjà commencé à travailler sur l'animation autour de ce City-stade pour les jeunes, mais aussi autour du sport santé bien-être, sur la reprise d'activité physique pour les personnes qui ont ce besoin de pouvoir avoir une activité physique dans leur parcours santé.

M. LE MAIRE.- Voilà, Monsieur MOMPEU, les éléments d'information que je voulais porter à votre connaissance.

Je mets aux voix cette délibération

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

Qui est pour ? (Le groupe majoritaire et le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).

(La délibération 28 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour Nauticaa.

29. Mise à jour de l'autorisation de programme n° 20.03 « Extension Nauticaa » - Budget annexe Nauticaa

M. JACKOWSKI.- Cette délibération est relative à l'autorisation de programme n° 20.03 concernant l'extension de Nauticaa.

Rappelons-nous que, en 2020, le Conseil municipal avait voté la création d'une autorisation de programme de quatre ans pour assurer le suivi financier des travaux de rénovation et d'extension du centre Nauticaa. L'enveloppe globale a été estimée à 14 M€. Vous avez un tableau qui détaille cette autorisation de programme.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? (Aucune).

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

Qui est pour ? (Le groupe majoritaire et le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).

(La délibération 29 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur BECQUET, pour la salle de l'Espérance.

30. Mise à jour de l'autorisation de programme n° 20.04 « Rénovation de la salle de l'Espérance » - Budget annexe Location de salles

M. BECQUET.- Monsieur le Maire, la délibération concerne la mise à jour de l'autorisation de programme et crédit de paiement de la rénovation de la salle de l'Espérance, symbole de l'histoire festive polonaise.

La rénovation de la salle de l'Espérance prévue sur cinq exercices budgétaires et d'un montant initial de 2 M€ a fait l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme en 2020 pour assurer le suivi financier du projet.

À cet effet, au 31 décembre 2020, les crédits mandatés sur cette autorisation de programme se sont élevés à 8 628,15 € correspondant aux premières études et prestations préalables aux futurs travaux. Le solde de l'autorisation de programme à la même date s'élève à 1 991 371,85 €.

L'enveloppe globale du projet n'est pas modifiée. Seuls les crédits de paiement sont ajustés pour tenir compte de la réalité du planning d'exécution de l'opération.

Pour 2021, ces crédits de paiement seront de 163 000 € auxquels s'ajouteront 16 350 € de restes à réaliser de 2020, soit une enveloppe de 179 350 €.

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver cette mise à jour.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BECOUET.

Vous irez donc rejoindre le groupe de travail de Monsieur MICHALAK.

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

(La délibération 30 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Vous savez que Monsieur BECQUET, au-delà de son activité d'adjoint à la santé, est également pharmacien. Il fait partie de ces professionnels de santé qui sont aujourd'hui sur le front de la vaccination. Je voudrais féliciter une fois de plus la CPTS de l'Artois, l'ensemble des professionnels de santé de Liévin. En effet, depuis l'ouverture de la salle Régnier, je vous signale que nous sommes aujourd'hui à 12 000 vaccinations. C'est tout à fait remarquable. Je voudrais souligner que des nocturnes ont été également mises en place, avec du personnel du CCAS qui est venu aider. C'est tout à fait remarquable.

Je voudrais une fois de plus remercier son président, le Docteur EL MASRI, pour son engagement total dans ce combat contre le Covid et pour la vaccination qui est indispensable pour vaincre ce virus. J'espère que – puisque des annonces ont été faites, il faudrait peut-être qu'elles se concrétisent – le vaccinodrome du stade couvert pourra rapidement se mettre en place. Je sais que les sapeurs-pompiers sont sur le pied de guerre puisque ce sont eux qui géreront ce vaccinodrome. Maintenant, je pense que le nerf de la guerre, ce sont les vaccins. J'espère donc que les promesses qui ont été faites seront respectées.

Vous transmettrez cela, Monsieur BECQUET, au Docteur EL MASRI que je salue pour son engagement.

Nous passons aux marchés publics, Monsieur JACKOWSKI.

IV. MARCHÉS PUBLICS

- 31. Attribution du marché concernant la mission de contrôle technique pour la réhabilitation et l'extension du centre aquatique Nauticaa (2021A003)
- **M. JACKOWSKI.-** Cette délibération se rapporte à une procédure d'appel d'offres dans la mission de contrôle technique concernant la réhabilitation et l'extension du centre nautique Nauticaa.

L'entreprise retenue est Socotec construction d'Arras. Le montant du marché est de 39 925 € HT, pour une durée de 46 mois.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

Qui est pour ? (Le groupe majoritaire et le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).

(La délibération 31 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

V. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER

32. Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Année 2020

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération récurrente.

Conformément à l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune – en l'occurrence l'EPF et Territoires 62 agissant pour le compte de la Ville – donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

M. LE MAIRE.- C'est une information qu'il est obligatoire de porter à la connaissance du Conseil municipal.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

(La délibération 32 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur TEILLIEZ, pour la résidence du Grand Siècle.

33. Liévin - Résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune d'un lot à bâtir

M. TEILLIEZ.- Le projet de délibération concerne la résidence du Grand Siècle, cession par la Commune d'un lot à bâtir. Pour ce faire, il a été porté à la connaissance de l'assemblée l'identification des lots à vendre et leur prix hors taxes respectif, TVA en sus à la charge de l'acquéreur, en mentionnant l'estimation du service France Domaine du 15 mars 2016, référencée sous le n° 510V0478.

La démarche à mettre en œuvre a été détaillée en précisant que des promesses de vente seraient signées avec un acompte de 2 % du prix de vente.

De même, il a été arrêté le versement à la signature des actes de vente d'une somme forfaitaire de 1 500 € qui sera activée en cas de dégradation des équipements publics lors des travaux de construction par les acquéreurs des lots.

Ceci étant rappelé, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour, une nouvelle réservation lui a été adressée pour la résidence du Grand Siècle. Vous avez le tableau avant et après division, la superficie de

833 m², les coordonnées des acquéreurs, Monsieur et Madame COZETTE, et le prix hors taxes de 75 000 €, TVA en sus et frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Cette vente consentie à la personne sus-désignée ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait sera assortie de deux conditions suspensives : l'obtention du permis de construire et du financement nécessaire à l'opération.

Le Conseil municipal décide de céder le lot à bâtir à la personne identifiée ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette transaction et à signer l'acte qui sera reçu en la forme notariée, dit que la recette sera inscrite au budget correspondant.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur TEILLIEZ.

On ne s'imagine pas, mais je voudrais vous replonger à il y a huit ou neuf ans de cela. Je me souviens quand j'étais jeune maire et qu'on avait ces terrains qui étaient viabilisés, mais qui n'étaient pas commercialisés. Dans le cadre des fins de CPA, cela nous était revenu.

Je vous rappelle que, en 2013, quand on a dit qu'on allait le faire, mon opposition de l'époque était assurée de l'échec, avait prédit l'échec à coup sûr. C'est d'ailleurs très encourageant, mais c'est souvent comme cela quand on a une opposition qui ne cherche pas l'intérêt de la commune. Je peux vous assurer qu'on n'en menait quand même pas large parce que ce n'est pas tout à fait le rôle d'une Commune que de commercialiser des terrains.

On avait participé à quelques salons, on avait notre petit stand. On ne s'imagine pas en l'espace de sept ou huit ans ce qui a été accompli. C'est vrai – il y a une forme de nostalgie –, on n'en menait pas large à l'époque. Huit ans, après il n'en reste que trois, ce qui est tout à fait remarquable. Avec nos petits moyens, nous avons réussi à le faire.

Félicitations aux services qui ont mené cela, en particulier à quelqu'un que Monsieur DEPREZ connaît bien, c'est Véronique LAGACHE. Je me souviens quand on lui a dit qu'elle allait s'occuper de cela... et elle l'a fait. Bravo aux services. Nous avons eu raison d'être un peu aventuriers, d'avoir osé. Quand on ose, on y arrive.

Merci, Monsieur TEILLIEZ. Cela m'a replongé quelques années en arrière. Cela fait du bien.

Mes chers collègues, nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

(La délibération 33 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur BELKADI.

34. Liévin - Renouvellement des conventions Orange

M. BELKADI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération porte sur le renouvellement des conventions Orange.

La Commune a signé avec la société Orange des conventions afin que l'opérateur implante des équipements techniques sur trois sites, à savoir le centre administratif, le centre technique municipal, ainsi que le stade Louis Duflot. Des baux ont ainsi été régularisés le 1^{er} octobre 2003, renouvelables par tacite reconduction, moyennant un loyer actualisé de 2 776 € par an et par convention, indexé sur l'indice du coût de la construction.

Orange a souhaité renouveler ces conventions. Des discussions financières ont été menées et un accord avec l'opérateur a pu être trouvé sur la base d'une redevance de 4 500 € par an et par convention sans indexation.

Monsieur le Maire propose donc de résilier par anticipation les trois conventions existantes à compter du 30 septembre 2021 et de signer avec Orange trois baux commençant à courir le 1^{er} octobre 2021. Ces baux annexés à la présente seraient consentis pour une durée de 12 ans renouvelable tacitement par période de six ans.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BELKADI.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

(La délibération 34 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

35. Refus du transfert de la compétence en matière de Plan local d'urbanisme à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

M. LE MAIRE.- C'est la bizarrerie de l'administration française. Il se trouve, mes chers collègues, que l'état d'urgence a été prolongé jusqu'au 1er juillet 2021 et que, dans le cadre de cette prolongation de l'état d'urgence, les Communes ont eu plus de temps pour délibérer sur ces transferts de compétence en matière de PLU.

Je rappelle que nous avions déjà pris cette délibération, nous avions voté contre. Une immense majorité des communes de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ont également voté contre. Il nous faut donc revoter.

J'espère que l'état d'urgence ne va pas encore être reconduit de six mois parce qu'il va peut-être falloir revoter une troisième fois. En tout cas, c'est ainsi.

Je remets donc au vote ce qui a déjà été mis au vote. Je pense que vous allez revoter comme la première fois. Ce serait cohérent, mais chacun est libre de faire ce qu'il veut.

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Le groupe « Rassemblement national », soit trois abstentions).

Qui est pour ? (Le groupe majoritaire et le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix pour).

(La délibération 35 est adoptée par 36 voix pour et trois abstentions.)

Nous maintenons donc cette délibération et nous refusons de transférer cette compétence du PLU à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Monsieur DARRAS.

36. Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) - Signature de la convention pluriannuelle du projet intercommunal de renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin

M. DARRAS.- Il s'agit de la signature de la convention pluriannuelle du projet intercommunal de renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Cette convention de 94 pages est jointe à votre dossier. Il s'agit de l'aboutissement d'un travail de longue haleine qui a été engagé dès 2014 avec la manifestation d'intérêt de la Ville de Liévin auprès des services de l'État pour qu'une intervention urbaine puisse avoir lieu sur le Vent de Bise.

Il aura fallu insister fortement, avec la visite sur le quartier du ministre de la Ville de l'époque, Monsieur Patrick KANNER, pour que le quartier soit retenu parmi la liste des sites d'intérêt régional. Après l'inscription au contrat de ville de la Communauté d'agglomération en 2014 et le passage en comité d'engagement de l'ANRU en 2016, un protocole de préfiguration a été signé en 2017 pour autoriser le lancement de certaines opérations anticipées à Liévin : la réalisation d'une maison des projets devenue depuis centre culturel et social Cœur de ville, puis le démarrage des relogements pour les 88 premiers logements (Tivano, Pampero, Sirocco), aujourd'hui vides et partiellement démolis.

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser la signature de la convention intercommunale qui porte également sur les quartiers du 12/14 à Lens et d'Avion République, actant ainsi définitivement le programme complet de rénovation urbaine du secteur du Vent de Bise et de Jean Lebas, la liste des opérations et leur plan de financement.

Ainsi, au global sur les deux sites, Vent de Bise et Jean Lebas, plus de 400 logements seront démolis, 111 seront reconstruits dans une logique de mixité sociale avec essentiellement des produits en diversification résidentielle. Ainsi, l'accession à la propriété sera privilégiée.

La Ville de Liévin investira plus de 13 M€ dans les aménagements et les équipements publics. Le coût total du projet est estimé à 62,4 M€ TTC en investissement. Il est accompagné à hauteur de 16,8 M€ par l'ANRU, 2,8 M€ par la Région Hauts-de-France et 980 000 € par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? (Aucune).

Je mets donc cette délibération au vote.

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

(La délibération 36 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame PRUVOST, pour la délibération suivante.

37. Liévin - 37 rue Victor Hugo - Démolition par Pas-de-Calais Habitat

Mme PRUVOST.- Il s'agit du logement situé 37 rue Victor Hugo, propriété de Pas-de-Calais Habitat, vacant depuis 2011, qui a subi des dégradations et qui fait l'objet d'affaissements. Une étude géotechnique montre qu'une remise en état serait très coûteuse, la démolition est donc envisagée.

La réglementation impose au bailleur social de solliciter l'autorisation de la Commune. Monsieur le Maire vous demande donc de l'accompagner pour autoriser Pas-de-Calais Habitat à démolir cette habitation.

M. LE MAIRE.- C'est une verrue en moins dans le paysage communal.

J'espère que Pas-de-Calais Habitat nous soumettra un peu la même demande pour cette batterie de garages tout à fait ignobles qui se situent dans cette rue Victor Hugo. J'espère que nous aurons bientôt cette bonne décision de Pas-de-Calais Habitat de procéder à la démolition de ces garages, comme il la prend pour cette maison désaffectée.

Mme PRUVOST.- Comme tout est en amiante...

M. LE MAIRE.- Oui, mais c'est à eux. Si c'est en amiante, ce n'est pas nous qui allons le gérer, c'est eux qui doivent le gérer. Lorsque nous avons parfois des propriétés où il y a de l'amiante, il y a un plan de retrait d'amiante. Chacun assume ses responsabilités et cela tourne bien.

Je mets donc cette délibération au vote.

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

(La délibération 37 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur MIKOLAJCZYK.

VI. ÉNERGIE

38. Convention en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie

M. MIKOLAJCZYK.- Il s'agit là d'une convention en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie.

La loi POPE de 2005, renforcée par la loi de 2015 relative à la transition écologique, a mis en place des CEE, des certificats d'économie d'énergie. Ces certificats sont destinés à favoriser les nouveaux investissements occasionnant des économies d'énergie.

Dans le cadre de la programmation d'actions de la municipalité, un certain nombre de travaux pourraient être valorisés financièrement par les CEE.

C'est pourquoi il est proposé de conclure une convention avec EDF qui pourra ainsi reverser à la collectivité la prime obtenue par l'intermédiaire de ces certificats.

M. LE MAIRE.- Plus il y aura de certificats de ce type, Monsieur MIKOLAJCZYK, et plus on sera content, mais il y a du travail.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

(La délibération 38 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO.

39. Ecomobilité - Aides aux particuliers

Mme CHIARELLO.- Nous vous rappelons que, par délibération en date du 8 décembre 2020, remplacée par la délibération du 12 janvier 2021, la Ville s'est engagée pour le développement des mobilités douces chez les particuliers en adoptant un dispositif d'aide pour l'acquisition de vélo à assistance électrique et de trottinette électrique.

Vous avez le tableau avec les différents dossiers. Ils concernent six trottinettes et dix vélos.

Après examen des dossiers, il s'avère que ceux-ci sont complets et remplissent toutes les conditions nécessaires au versement des primes sollicitées.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CHIARELLO. Vous ne vous êtes pas « plantée »...

Si personne ne comprend ce que je dis, je n'ai pas l'impression que les enceintes sont de si bonne qualité. Monsieur DÉPREZ, je pense qu'on n'a toujours pas trouvé les bonnes enceintes. Nous allons donc devoir tester un autre matériel.

Madame CHIARELLO, je disais que vous ne vous êtes pas « plantée », parce que cela connaît un grand succès. Nous avons déjà un total de 20 demandes depuis le 1^{er} janvier. Cela veut dire qu'on ne s'est pas trompé et que cela correspond à une vraie demande. Bravo pour ce travail, Madame CHIARELLO.

Sommes-nous d'accord pour ces aides ?

Qui est contre ? (Personne).

Qui s'abstient ? (Personne).

(La délibération 39 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame Annabelle PLANARD.

VII. CULTURE

40. Dénomination de la bibliothèque municipale Jacques Duquesne

Mme PLANARD.- Monsieur le Maire, cette délibération concerne le nom de la bibliothèque municipale.

Depuis 2001, deux quartiers sont dotés d'une bibliothèque ; d'un côté, la bibliothèque Jacques Duquesne place Gambetta et, d'un autre côté, la bibliothèque Jacques Duquesne pôle Desrousseaux. Ces deux sites évoluent depuis 20 ans et permettant à tous les Liévinois un accès à la lecture et à la culture.

Dans le but de moderniser l'image de la bibliothèque municipale, il est proposé de la renommer « médiathèque Jacques Duquesne » et « médiathèque Jacques Duquesne pôle Desrousseaux ».

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Sommes-nous tous d'accord?

(La délibération 40 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

41. Prêt de liseuses aux adhérents de la bibliothèque municipale Jacques Duquesne

Mme VANCAILLE.- Je précise que les liseuses ne sont pas les dames de la bibliothèque qui viennent chez vous pour vous faire la lecture d'un roman. Ce sont ces nouvelles tablettes dont s'est équipée la bibliothèque pour faire face à la fracture numérique et améliorer la lecture.

Il est entendu que, en cas de perte ou de casse de la liseuse ou de ses accessoires, l'adhérent est tenu de la remplacer à l'identique ou de la rembourser.

M. LE MAIRE.- Madame VANCAILLE, j'aime toujours votre humour. Il en faut dans la vie et, en ces temps, nous en avons besoin.

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 41 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame CLÉMENT.

VIII. SCOLAIRE

42. Bourse municipale pour études supérieures - Année universitaire 2021-2022 - Critères d'attribution

Mme CLÉMENT.- La municipalité de Liévin continue ses actions envers sa population, dont les jeunes, comme le prévoyait le programme électoral.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil la bourse nationale pour études supérieures. Elle existait avec conditions de revenus et pour un montant de 115 € par an. À partir de septembre 2021, cette aide financière

sera allouée aux étudiants liévinois de l'enseignement supérieur pour un montant de 150 € à 500 € par an et – chose importante – sans conditions de revenu.

Cette bourse sera répartie comme suit :

- Pour un étudiant en première année, 150 €.
- En seconde année, 200 €.
- En troisième année, ce qui équivaut à la licence, 300 €.
- En Master 1, 400 €.
- En Master 2, 500 €.

Cela représentera un coût total d'environ 197 000 €, un très gros budget.

Les conditions sont les suivantes :

- Résider à Liévin ou être à la charge de ses parents résidant eux-mêmes à Liévin.
- Être âgé de 25 ans maximum.
- Être inscrit et suivre régulièrement les études dans un établissement d'enseignement supérieur, public ou privé, situé en France ou à l'étranger.
- Ne pas être redoublant ou effectuer une deuxième première année et être assidu aux cours.

La demande devra être envoyée par voie électronique. Le détail sera communiqué dans le Liévinois, le site internet de la ville et le Facebook.

En cette période de crise sanitaire compliquée pour nos jeunes étudiants, il nous est apparu important de les aider. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'accepter le montant de la bourse municipale et les modalités de versement, de décider du droit pour la Commune de demander le reversement de l'aide si les conditions n'étaient pas entièrement satisfaites, de valider le dossier d'inscription et le règlement d'attribution repris en annexe, de décider la fixation de la date limite pour le dépôt des dossiers au 31 octobre de chaque année civile et de dire que les crédits sont inscrits au BP.

Je souhaitais remercier Bernard MIKOLAJCZYK qui a beaucoup travaillé avec nous, avec le service scolaire et Anne-Sophie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CLÉMENT.

Y a-t-il des observations?

Monsieur TEILLIEZ.

M. TEILLIEZ.- Je pense qu'on ne peut que se féliciter de cette action, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette prise de délibération est bien plus qu'un simple acte administratif. Elle pose une des nombreuses pierres vraiment nécessaires à la mise en œuvre de notre édifice à la jeunesse. Elle répond aussi à un des engagements de la majorité municipale et il nous faut le souligner. Au-delà de tout cela, c'est un acte fort, plus qu'un symbole en ces temps compliqués pour toute notre population de manière générale et pour notre jeunesse en particulier.

Je voudrais simplement souligner qu'un récent sondage BVA de mars 2021 pour le magazine L'étudiant indique que la confiance des jeunes dans l'avenir s'effrite après le Bac, bien qu'ils soient majoritairement satisfaits de leur choix d'orientation.

Je ne vais pas détailler les chiffres et les différents items qui ont été présentés sur cette enquête BVA. Je pense qu'il faut retenir de cette enquête, au-delà de tout cela, qu'il faut redonner confiance à notre jeunesse. Même si nous ne pouvons pas mettre tout leur désespoir sous le coup de la seule crise sanitaire, force est de constater que, face à cette inquiétude, il nous faut continuer à porter le pari de notre jeunesse.

Il faut rappeler que cette bourse vient compléter les nombreuses actions qui composent notre politique qui est l'une de nos priorités, politique qui est menée avec ambition. Elle s'inscrit en parfaite cohérence et complémentarité avec le budget scolaire qui est le plus important de la municipalité pour 1 600 € par an et par élève.

Nous avons aussi été l'une des premières communes à installer un Conseil municipal des jeunes, avec une semaine qui leur était dédiée, qui mettait simplement en exergue l'action d'une année complète et qui permettait d'impulser des actions pour l'année à venir.

Pour exemple dernier, on peut citer cet élan de solidarité qui a été mené par notre centre culturel et social et le service jeunesse avec la distribution de kits alimentaires, de kits d'hygiène, de kits loisirs, etc. Je ne vais pas faire une longue liste à la Prévert.

Je voudrais simplement dire que l'adjointe à la jeunesse que je suis est ravie et heureuse de la mise en place de ce dispositif qui permettra à près de 900 jeunes étudiants d'être accompagnés sur un cursus complet à hauteur de 1 550 €. Ce budget annuel pourrait atteindre près de 200 000 € par an.

Je reste convaincue que nous saurons poursuivre nos efforts pour une politique jeunesse que nous voulons ambitieuse.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE.

Y a-t-il d'autres observations ? (Aucune autre).

Mes chers collègues, je le dis, cela fera partie des délibérations qui, dans ma vie de Maire, me marqueront et dont je serai sans doute le plus fier.

Je n'ai pas la prétention de dire et de penser que je vais répondre à toutes les interrogations et à toutes les difficultés de nos étudiants aujourd'hui, mais nous essayons tout simplement – et je vous demande de me suivre là-dessus – d'y apporter notre part.

Je suis un enfant de l'école de la République. Ce que je suis aujourd'hui, je le dois entièrement à l'école de la République, je le dois aussi à ce qu'elle a fait pour moi, à ce que l'État nous a permis de faire et à ce que mes parents m'ont permis également de faire.

S'il y a bien une honte aujourd'hui pour le pays qui est le nôtre, c'est de voir des enfants d'ouvriers – comme je l'étais moi-même – ne plus pouvoir accéder aux études supérieures parce que leurs parents ne peuvent pas subvenir aux frais, sachant qu'il n'y a pas que les frais de scolarité, il y a le transport, l'hébergement, la restauration. Quelle honte de voir dans ce pays en 2021 des queues d'étudiants juste pour venir chercher un sac de victuailles. C'est une honte totale pour ce pays.

Je pense qu'un grand pays est un pays qui permet à chacun de pouvoir suivre une scolarité la plus longue, la plus réussie et la plus aboutie possible. Or, aujourd'hui, ce n'est plus possible pour certains jeunes de notre pays qui sont pourtant bourrés de talent, qui pourraient sans doute demain continuer de faire en sorte qu'il soit un grand pays. Un grand pays est d'abord un pays qui assure l'avenir de sa jeunesse et je ne suis pas sûr aujourd'hui que nous puissions assurer l'avenir de toute notre jeunesse, d'une partie peut-être, mais pas de toute notre jeunesse.

C'est donc pour moi, et j'espère aussi pour vous, un grand élément de fierté que d'essayer d'y contribuer, même si c'est assez modestement ; bien que, pour un étudiant en dernière année, 500 € par an, ce n'est pas rien. Je pense que, dans ces moments difficiles pour notre jeunesse, celle qui souhaite réussir, celle qui souhaite aboutir à un métier, à des responsabilités, à un niveau d'études supérieures, c'est notre responsabilité que d'essayer d'apporter une réponse aux multiples problèmes parfois insurmontables qui sont les leurs.

Cette jeunesse a bien du mérite, parce que l'avenir est très sombre aujourd'hui et, au travers de la difficulté d'accéder aux études supérieures, on l'empêche tout simplement d'avoir parfois juste un espoir.

Mes chers collègues, cela fera partie des grandes fiertés que je mettrai dans mon bilan lorsqu'il sera temps pour moi de faire le bilan de mes mandats de maire. Comme je l'ai fait avec l'autre équipe municipale sur d'autres délibérations, celle-ci fera partie des éléments de fierté que nous pouvons avoir.

Y a-t-il des votes contre cette délibération ? (Aucun).

Y a-t-il des abstentions ? (Aucune).

(La délibération 42 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie. Cela vous honore, mes chers collègues.

Madame BETREMIEUX, pour la délibération suivante.

IX. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

43. Location de salles - Demande de remboursements

Mme BETREMIEUX.- Monsieur le Maire, il s'agit ici d'autoriser les remboursements des acomptes de réservations de salles qui ont été annulées du fait du Covid.

Les noms sont affichés sur la délibération.

M. LE MAIRE.- Cela me paraît logique. Les événements familiaux ou autres n'ont pas pu se tenir à cause de la crise sanitaire. Nous n'allons quand même pas faire payer les salles qui n'ont pas été utilisées.

Sommes-nous d'accord pour procéder au remboursement de ces acomptes ?

(La délibération 43 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

44. Ecole Marie Liétard - Election d'un nouveau représentant au conseil d'école

M. LE MAIRE.- J'ai été saisi d'une demande de Madame Annabelle PLANARD. Elle exerce le beau métier d'institutrice. Lorsque des conseils d'école se tiennent, elle était le représentant de la municipalité à l'école Marie Liétard et cela tombait souvent pendant son propre conseil d'école d'institutrice.

Je vous propose donc de nommer une ancienne institutrice, Madame GERMA – mais elle est à la retraite, elle a du temps –, qui va remplacer Madame Annabelle PLANARD.

Je me tourne vers les responsables de groupe. Nous pouvons faire cela à bulletin secret, il n'y a pas de souci, mais peut-on accepter l'idée – pour cela, il faut que l'on soit tous d'accord – de voter à main levée pour accepter la candidature de Madame GERMA pour remplacer Madame PLANARD ?

M. MOMPEU.- Oui.

Mme DELONGHAI.- Oui.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre cette nomination de Madame GERMA ? (Aucun).

Y a-t-il des abstentions ? (Aucune).

(La délibération 44 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK.

X. SUBVENTIONS

45. Demandes de subventions - Exercice 2021

M. MICHALAK.- Monsieur le Maire, je confirme ce que vous avez dit tout à l'heure, on n'entend pas très bien.

Monsieur le Maire, cela sent la fin du Conseil municipal. Je terminerai donc ce Conseil avec la liste et les montants des demandes de subventions 2021 que vous pouvez analyser sur vos tablettes.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? (Aucun).

Y a-t-il des abstentions ? (Aucune).

(La délibération 45 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

XI. QUESTIONS DIVERSES

46. Question de Madame Christelle DELAPORTE, conseillère municipale du groupe Rassemblement national

M. LE MAIRE.- J'ai reçu une question écrite de Madame DELAPORTE. Je vous la lis.

Vous êtes parfois un peu candide, Madame DELAPORTE, mais j'aime cela. Il y a un air de fraîcheur.

« Monsieur le Maire, depuis l'installation du Conseil municipal en date du 23 mai 2020, nous ne sommes jamais conviés aux initiatives de la mairie (exemple, distribution de masques, distribution des colis de Noël, volontariat au centre de vaccination). Nous aimerions donc savoir en tant qu'élus si c'est un oubli de votre part ou une volonté de nous tenir à l'écart de la vie de notre commune. »

Madame DELAPORTE, en termes de manifestations, je rappelle quand même que nous sommes en pleine crise sanitaire et vous pouvez observer sur les photos, les publications et communications ici ou là, il n'y a guère de monde dans les manifestations, car il y a un respect du protocole sanitaire.

Lorsque ces restrictions tomberont, on est présent aussi en fonction des responsabilités, des délégations que l'on exerce dans un Conseil municipal, ce qui vous amène à être présents et parfois même à intervenir.

Enfin, Madame DELAPORTE, ces manifestations municipales sont généralement sur le Facebook de la Ville, sur le site internet, chaque conseiller municipal comme chaque Liévinois est bien évidemment libre de venir et de participer à tout cela.

Quand je disais que vous étiez un peu candide, Madame DELAPORTE, je pense que d'autres pourraient poser la même question ; je pense aux élus de La Buissière, je pense à certains élus de l'opposition sur une ville pas très lointaine de la nôtre. Cet aspect candide me plaît beaucoup.

Je vous rappelle également les règles qui prévalent. Rien ne vous empêche d'assister comme tout Liévinois à ces manifestations.

Mme DELAPORTE.- On ne peut pas se porter volontaire... (en partie inaudible).

M. LE MAIRE.- Demandez à Marine TONDELIER si elle est régulièrement invitée et sollicitée. Je vais lui poser la question pour savoir comment les choses se passent là-bas.

Mme DELAPORTE.- Je ne suis pas conseillère dans la commune d'Hénin.

M. LE MAIRE.- Vous citez souvent cet exemple en référence et on s'inspire parfois de ces références.

Madame DELAPORTE, vous avez réponse à votre question. Consultez régulièrement le site internet et le Facebook et vous verrez que vous êtes une citoyenne libre.

Mes chers collègues, je vous remercie pour cette séance de Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 51.)